le franco albertain

Mercredi le 16 juillet Volume 8 Numéro 33

15 cents

LE LIVRE FRANÇAIS EN ALBERTA: "de la petite bière"

La fillette et le livre.........grandiront-ils ensemble?



EDMONTON (RP).- Le livre n'occupe qu'un très petit coin dans la vie de la communauté franco-albertaine. Tandis que les autres media tels que le journal, la radio et la télévision progressent vers leur maturité, le service de livres pour les francophones demeure toujours au stage de la petite enfance.

(voir article page 6)

Aux auditeurs de CHFA

Des difficultés techniques à notre émetteur régulier de même qu'à l'émetteur de soutien font que nos auditeurs peuvent difficilement capter le signal de CHFA, ou, s'ils y arrivent, obtiennent un signal faible et de mauvaise qualité.

Nous tenons à vous assurer que tous les efforts sont faits pour corriger le plus rapidement possible la situation mais que, malgré tout, la situation peut durer encore quelques jours.

Guy Pariseau, directeur
CHFA, Radio-Canada

Marionnettes bilingues

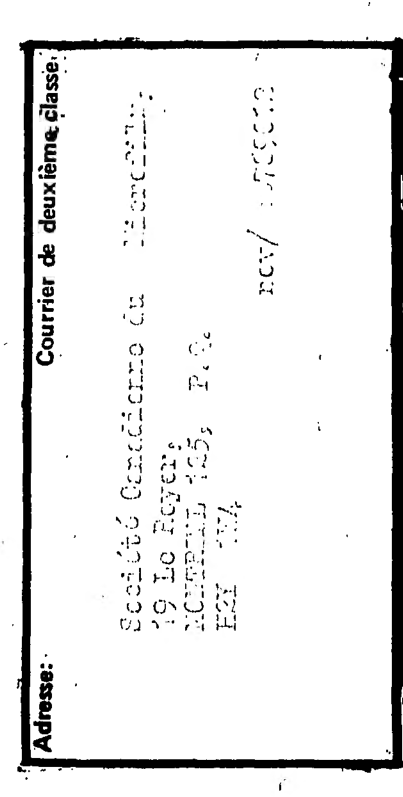
Ti-Jean le Sal, Beverly, Robot et Grunt - quatre comédiens bilingues qui viennent de faire leurs débuts cet été.

Jean Johnson et Jean Poulin, grâce aux subventions de "Perspectives Jeunesse", présentent quatre spectacles par jour dans les parcs et les camps de jour de la ville sous les auspices de l'organisme provincial STOP. Leur théâtre de marionnettes cherche à sensibiliser les enfants au problème de la pollution pour les inciter à chercher des réponses quant à la protection de leur environnement.

Eduquer et amuser

Chaque matin, vers 9h.00, au parc Mill Creek, les deux marionnettistes arrivent, montent leur décor portatif et le spectacle commence... Au cours du prochain quart d'heure d'improvisation, les

(suite à la Page 8)





De g. à d : Jean Poulin, Jean Johnson et leurs marionnettes

Jean Moreau admis au barreau



De g. à d : Jean Moreau avec le Juge Déchêne.

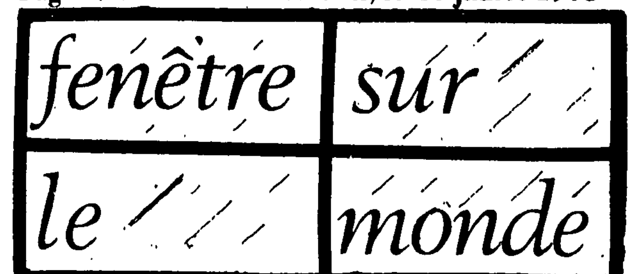
Dans une cérémonie bilingue présidée par l'honorable juge André Déchêne, Jean Moreau a été admis au barreau de la Société de Droit de l'Alberta le 11 juillet au Palais de Justice de la ville d'Edmonton.

Maître Moreau vient de terminer son année de clericature avec la compagnie Tellier, Durocher, Flaman et Arès.

En présentant son étudiant à la cour, Maître Hervé Durocher a dit qu'il trouvait en Jean les trois grandes qualités d'un avocat: intégrité, assiduité et compassion, et s'est avoué impressionné par l'énergie avec laquelle Jean attaquait les cas difficiles et souvent désespérés.

Le juge Déchêne a rappelé à ce nouveau membre de la Société de droit; - fils d'une grande famille dont la tradition de service et de compétence est solidement établie - bénéficiaire d'une éducation bilingue et doté des qualités personnelles nécessaires à l'achèvement de longues études, combien il avait été favorisé et combien il se devait à la Société, en lui citant cette pensée: "Quand on a beaucoup reçu on doit beaucoup donné".

Maître Moreau est le fils de Monsieur et Madame Joseph Moreau. Né en 1951, il a commencé ses études à l'école Grandin. Etudiant ensuite au Collège Saint-Jean et à l'université de l'Alberta, il a obtenu son baccalauréat en droit en 1974. Durant ses années d'études universitaires, Jean Moreau s'est distingué comme co-rédacteur du journal des étudiants en droit, comme représentant des étudiants de la Faculté de Droit au Conseil Général des Facultés, comme membre du comité des appels académiques au Conseil Général des Facultés, et comme membre du comité d'admissions à la Faculté de Droit. Maître Moreau continuera ses études cet automne en droit commercial et international, à l'université de l'Alberta.



LA COMMISSION MIXTE STIMULE LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET L'URSS

Des sociétés canadiennes fourniront à l'union soviétique pour plus de $20 millions de matériel forestier, de compresseurs d'oléoducs, d'appareils de pompage hydraulique et de véhicules à chenilles. Ces ventes sont le fruit des travaux de la Commission mixte canado-soviétique de coopération en application industrielle de la science et de la technologie. C'est un pas important vers la méthode de copropriété que recommande le ministre de l'Industrie et du Commerce. En annonçant cette vente, M. Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce, et M. L.N. Efremov, premier vice-président du comité d'Etat pour la science et la technologie du Conseil des ministres de l'URSS l'ont également incorporée au protocole concluant la quatrième session de la Commission mixte. L'accord entre les gouvernements canadien et soviétique portant sur la coopération en application industrielle de la science et de la technologie a été décrit comme étant un important instrument des relations canado-soviétiques.

PARTICIPATION CANADIENNE AU MOYEN-ORIENT

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé qu'à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, le Gouvernement accepte de prolonger de six mois, soit jusqu'au 30 novembre 1975, la participation du Canada à la Force de désengagement des Nations Unies au Moyen-Orient. Effectuée concurremment avec les attributions similaires auprès de la FUNU, le Canada partage, avec la Pologne, la fonction de soutien logistique auprès de la Force de désengagement. Les effectifs du contingent canadien de la Force de maintien de la Paix des Nations Unies sont d'environ un millier d'hommes, soit quelques 150 avec la Force de désengagement sur les hauteurs du Golan et, 850 avec la Force d'urgence dans le Sinaï.

UNE "SOLAR SATURNE" POUR L'ÉTABLISSEMENT D'EXPÉRIMENTATION DES MATÉRIELS MARITIMES DE LA SALLE

OTTAWA - Le ministre des Approvisionnements et Services, l'honorable Jean-Pierre Goyer, annonce l'adjudication d'un marché de $137,334 à Solar Gas Turbines, International Harvester of Canada Ltd. d'Edmonton. Passé pour le compte du ministère de la Défense nationale, ce marché prévoit la fourniture d'une turbine à gaz "Solar Saturn", qui sera livrée à l'Etablissement d'expérimentation des matériels maritimes de La Salle (Québec), d'ici le 31 octobre 1975.

LE PUBLIC ALLEMAND BOUDE LE CINÉMA

L'institut démoscopique Infas a procédé en fin 1974 à un sondage d'opinions pour déterminer l'audience du cinéma en République fédérale. Les résultats n'ont rien d'encourageant pour la branche, puisqu'il semblerait que plus des trois quarts de la population allemande boude délibérément le septième art. L'enquête a montré que l'abandon du cinéma semble marcher de pair avec l'âge et que la gent féminine est encore moins attirée que la gent masculine. Il y aurait également un certain rapport entre le niveau intellectuel et la fréquentation du cinéma, puisque l'on apprend, toujours par la même enquête, que le gros des spectateurs se recrute parmi les enseignants, les universitaires et les bacheliers.

MEILLEUR SERVICE DE TÉLÉVISION ANGLAISE EN GASPÉSIE?

En Gaspésie, les anglophones veulent un meilleur service de la télévision anglaise du réseau d'Etat. LE PHARILLON VOYAGEUR de Gaspé écrit que déjà en 1968, le gouvernement Fédéral promettait une amélioration au service existant. En 1972 on prévoyait cette amélioration. Maintenant le gouvernement d'Ottawa annonce que le tout devrait se faire en 1976.

PRODUITS PÉTROLIERS RAFFINÉS

La production de produits pétroliers raffinés au Canada, a atteint 52,361,000 barils en avril, soit une hausse de 4.2 pour cent par rapport à avril 1974. Les ventes de tous les produits pétroliers raffinés, selon les données préliminaires pour la période observée, se sont élevées à 47,565,000 barils, une hausse de 2.4 pour cent comparativement à un an plus tôt.

LA CONSOMMATION DE L'ALCOOL EN FRANCE

FRANCE - D'après une enquête faite par l'institut de recherches scientifiques, économiques et sociales en France, 86 pour cent des hommes et 58 pour cent des femmes boivent une ou plusieurs boissons contenant de l'alcool au cours d'une journée normale. Une personne consomme par jour en moyenne 4,72 centilitres (0,0472 litre) d'alcool pur: les hommes 7,41 centilitres et les femmes 2,18 centilitres. En général, un verre de ces boissons contient 1 centilitre d'alcool pur. Parmi ces boissons, c'est le vin qui est consommé le plus: 74 pour cent des Français en boivent, dont 29 pour cent en dehors des repas, 28 pour cent boivent de la bière, 18 pour cent des apéritifs à l'eau (boissons prises avant les repas), 10 pour cent des liqueurs (boissons fortes prises souvent après les repas) et enfin 6 pour cent du cidre (boisson obtenue avec du jus de pomme). Chaque français adulte boit en moyenne 1,5 litre de boisson par jour. Les hommes consomment 41 pour cent de cette quantité en boissons contenant de l'alcool et les femmes 17 pour cent. Les hommes de différents âges boivent à peu près la même quantité d'alcool - un peu plus entre 25 et 49 ans.

PAS DE FRANCOPHONES, S.V.P.!

A la réunion du comité parlementaire sur l'immigration qui se tenait à Edmonton, il y a quelques semaines, un ancien membre du Conseil public de l'éducation, Mme Edith Rogers, âgée de 80 ans, a demandé que l'Ouest soit fermé aux francophones. Les statistiques du crime, a dit Mme Rogers, montrent que la désobéissance légale fait partie du contexte de vie canadien-français. Les Canadiens-français sont plus enclins au crime que leurs concitoyens anglophones, a ajouté la vieille Mme Rogers et il n'est pas question d'importer dans l'ouest canadien le taux québecois du crime. Bien que la réunion du comité se soit jusque-là déroulée en anglais, c'est en français que le président de la réunion, le Sénateur Maurice Riel a poliment remercié Madame Rogers. Le député conservateur d'Edmonton, Monsieur Douglas Roche, a heureusement fait remarquer au comité que peu de gens de l'ouest appuieraient les malheureux commentaires de Madame Rogers qu'il a qualifié lui-même de "non-sens arrogant".

Dates à retenir

JUILLET - AOÛT 1975

13	14	15	16 16-26 juillet Journées du KLONDIKE à Edmonton	17	18 Ne manquez pas le café "Au Rendez-vous", au Klondike Village	19
20 du 20 juillet au 10 août Camps des jeunes francophones au Lac Wabamun	21	22 Visitez le kiosque de CHFA au "Rendez-vous", au Klondike Village	23	24	25	26 Fête au Village de Legal Les 26 et 27
27	28	29	30	31	1 Août	2
3	4	5	6	7 Festival des Beaux-Arts à Banff du 7 au 25 août	8	9
10 [illegible]	11	12	13	14	15	16

Groupe de travail sur les minorites de langue francaise

OTTAWA - Le Secrétaire d'Etat du Canada, l'honorable J. Hugh Faulkner, a annoncé que des représentants de la communauté francophone minoritaire au Canada avaient récemment mis sur pied un groupe de travail pour faire le point sur les aspirations de cette communauté, plus particulièrement au chapitre du développement culturel des groupes minoritaires d'expression française à travers le pays. M. Faulkner a de plus indiqué que le Secrétariat d'Etat avait accepté de défrayer le coût des activités de ce groupe de travail, jusqu'à un maximum de $50,000.

Le Secrétaire d'Etat a précisé que son ministère administre, depuis 1969, un programme d'aide aux groupes minoritaires de langue officielle et qu'il importait, à ce moment-ci, d'examiner l'impact de ce programme auprès des bénéficiaires, ainsi que de proposer de nouvelles formes d'aide ou des modifications à l'actuel programme gouvernemental.

La création de ce groupe de travail est le résultat d'une série de rencontres et d'échanges entre le Secrétariat d'Etat et le comité de liaison des associations provinciales francophones au Canada. C'est à la demande de M. Faulkner que ce comité de liaison a proposé les noms des personnes devant siéger sur le groupe de travail.

Les membres du Groupe de travail sur les minorités de langue française sont: Mad. Lilianne Beauchamps, membre de la commission des écoles séparées de Sudbury et vice-présidente sortant de charge de l'Association canadienne-française de l'Ontario; M. Daniel Poliquin, étudiant universitaire d'Ottawa et ancien directeur régional de Direction-Jeunesse; Mad. Denise Bernadin, organisatrice d'activités culturelles à Ste-Anne (Manitoba); M. René Archambault, directeur du Collège Mathieu de Gravelbourg et président de la Commission culturelle de la Saskatchewan; M. Léon Thériault, professeur d'histoire acadienne et canadienne à l'Université de Moncton; et Mad. Murielle Roy, professeur d'histoire acadienne. M. Rolland Marcoux de la Direction de la planification et de la recherche au ministère de l'Education du Manitoba et auparavant animateur social auprès de la communauté franco-manitobaine, remplira les fonctions de secrétaire du groupe de travail.

Le groupe de travail devra faire part de ses recherches et recommandations au Secrétaire d'Etat d'ici le 31 décembre 1975.

En annonçant la création du Groupe de travail sur les minorités de langue française, M. Faulkner a exprimé son vif intérêt envers l'apport unique et dynamique des communautés francophones en milieux minoritaires à la vitalité canadienne. Le Secrétaire d'Etat a ajouté qu'il était satisfait des relations entre son ministère et les groupes minoritaires de langue française, et qu'il avait confiance en l'appui que le gouvernement leur manifeste depuis plus de cinq ans.

Alliance française: pas de snobisme


M. Erhart, Consul de France, M. Sinclair

60 personnes, de tous les âges, de toutes les couches de la société, venues d'une dizaine de pays différents, se sont réunies vendredi soir, le 11 juillet, à la salle La Vérendrye de la paroisse Saint Joachim, pour fêter la journée nationale de la France dans une atmosphère que le Consul de France a trouvé "semblable à celle des fêtes populaires dans son pays".

Dans son discours, Monsieur Erhart, s'est dit impressionné par l'esprit de solidarité qu'il ressentait, une solidarité qui provenait du lien commun d'une même langue, à une époque où s'opère un rapprochement entre la France et le Canada, à un moment où le gouvernement de l'Alberta vient de terminer des rencontres importantes avec les représentants du gouvernement français.

L'honorable William Sinclair, récemment élu pour un deuxième terme comme président de l'Alliance, voudrait initier plus d'anglophones aux avantages de cette association. Il indique que c'est une des seules organisations francophones à offrir aux intéressés la possibilité de perfectionner leur français tout en profitant de plusieurs activités sociales. Monsieur Sinclair voudrait aussi démentir le mythe de snobisme qui s'attache parfois à l'Alliance. Il la compare à la politique, disant que dans les deux cas, on y trouve un tranchement des lignes sociales et économiques. La soirée du 11 juillet a démontré le bien fondé de ses paroles. Au cours de la soirée, on a pu entendre une jeune fille s'émerveiller, "Je ne peux pas le croire! Je suis à Edmonton depuis seulement deux jours, et déjà, j'ai dansé avec le Consul! "

En un mot, malgré la température accablante de ce soir-là, la musique de Louis Biamonte, le repas délicieux, la boisson et la gaieté de tous ont réussi à faire oublier la chaleur estivale...


Tout le monde s'amuse...

Calgary "y en a pas comme vous"

Le grand air, la bonne bière et la belle compagnie donnent de l'appétit. Ainsi, le barbecue annuel de la Société Franco-Canadienne de Calgary, qui a eu lieu le 6 juillet au Parc Beauchemin, a remporté un grand succès. 300 personnes, jeunes et moins jeunes, ont fait disparaître 150 livres de viande soigneusement préparées par le chef cuisinier, Monsieur Ovide Gagnon.





La ville d'Edmonton est un endroit où il fait bon habiter; c'est une ville propre, dotée de nombreux parcs, terrains de golf, etc. Il y a cependant quelques petits inconvénients. Les bons chauffeurs sont rares et tournent rarement à droite; le système de signalisation doit en être un des pires en Amérique du nord... la syncronysation laisse beaucoup à désirer, et il est de beaucoup plus rapide de se promener à bicyclette sur l'avenue Jasper que de prendre sa voiture... ceci dit, c'est peut-être que le conseil de ville n'est pas au courant, ou encore qu'il veut encourager les citadins à faire de la marche, ce qui en fin de compte, est salutaire pour la santé.

Qui est Doug Lee-coeur? Comme plusieurs auditeurs je me pose la question. Après recherches cependant, j'ai appris qu'il s'agissait bien de ce sportif de 17 ans qui évolue avec les Oil Kings d'Edmonton... Oui, Doug Lecuyer a malheureusement pour les chroniqueurs sportifs, un nom français, et j'ai l'impression qu'on se fait un plaisir fou de le barbariser. Et dire que même notre grand sportif, André Roy, s'est laissé influencer par les anglos... ça m'étonne, car vraiment cela ne lui ressemble pas, de se laisser aller...!

Si vous faites rendez-vous avec des collègues de travail pour vous retrouver sur un terrain de golf à une certaine heure, assurez-vous que ces derniers sont dans la même voiture que vous, sinon vous risquez de vous retrouver seul pour faire votre ronde de golf, et pour ne pas être déçu apportez avec vous un bon bouquin... C'est ce que j'ai fait la semaine dernière, et croyez-le ou non, j'ai tiré presque autant du livre, que j'aurais profité de l'expérience de mes copains qui ont brillé par leur absence. Le livre en question,"Ma chienne de vie", est écrit par un orphelin. Les 18 ans passés dans les différentes institutions du Québec, ont certes imprégné ce jeune de souvenirs assez malheureux. En effet, après quelques pages de lecture de ce livre... on est heureux de n'avoir pour déboire, qu'une partie de golf ratée.

Les matineux de CHFA ont été bombardés de plusieurs appels la semaine dernière, d'auditeurs pas très heureux qui demandaient si nous diffusions du Mexique ou d'un autre pays lointain. Eh bien non... la raison est bien que nous avons éprouvé des ennuis techniques à nos émetteurs. Une grosse lampe aurait paraît-il eut envie de vacances et, décidé de dormir, sans doute à cause de la fatique de 25 années de services. Personne n'est indispensable, mais les lampes dans un émetteur le sont, c'est la vie; et à cause de circonstances indépendantes de notre volonté, plusieurs auditeurs se fiant à l'antenne pour le réveil, ont fait la grasse matinée.

Le discothéquaire de votre poste de langue française préféré, a vécu des moments inquiétants la semaine dernière. Premièrement, il a retrouvé dans son casier une petite annonce invitant les gens à la retraite à une réunion importante; deux jours plus tard il célébrait son 64e anniversaire de naissance. De dire monsieur Paradis, "Est-ce que quelqu'un aurait l'intention de me dire quelque chose? " Ne sachant qui blâmer pour cette farce de mauvais goût, monsieur Paradis a pensé s'en prendre à un des annonceurs, sans doute parce que ces derniers ont le dos large.

C'est au canal 6 que les téléspectateurs de la région de St-Paul - Bonnyville peuvent maintenant capter les émissions de langue française de CBXFT. Avec l'avènement de ce poste de relai, la télévision a maintenant un potentiel d'une plus grande cote d'écoute que la radio. Nous pourrons donc faire de la promotion qui s'adressera à la majorité des auditeurs de CHFA.

N'oubliez pas de participer aux journées du Klondike du 16 au 26 juillet et une fois rendu sur le terrain des expositions de visiter le "Rendez-vous"... Robert Cyr vous accueillera les bras ouverts, vous y dégusterez des mets succulents, et, pour agrémenter le tout CHFA - Radio Canada a prévu vous offrir des spectacles pour satisfaire votre appétit musical. On a même eu recours au talent du directeur de la compagnie "Publicitec" pour rendre le décor encore plus attrayant.

éditorial

Et ou vos enfants iront-ils a l'ecole?

C'est presque cruel de parler d'école en plein coeur de juillet, mais qu'on le veuille ou non, les enfants devront bien y être dans quelques semaines, et il n'est pas trop tôt pour se demander plus précisément dans quelle école ils seront.

Dans certains endroits, le choix est facile: il n'y a qu'une école possible. A Edmonton, c'est une autre question: il y a du choix: des grosses, des petites; des belles, des pas belles; des "loin", des "pas loin".

Pourtant, en ce qui nous concerne, Canadiens-français, le choix devrait être assez limité. Il n'y a que trois écoles élémentaires bilingues (Grandin, St-Thomas et Notre-Dame de Lourdes) et une seule école intermédiaire et secondaire bilingue (J.H. Picard).

Si tous les parents Canadiens-français avaient à coeur de donner à leurs enfants une éducation bilingue, la Commission scolaire serait dans de beaux draps. Ces écoles seraient nettement insuffisantes à accommoder tout le monde. Or, présentement, il n' y a aucun problème. Ou plutôt si, il y en a un: certains professeurs risquent de n'être pas réembauchés dans ces écoles faute d'élèves.Pour ne citer que le cas de Jasper Place, au dire du directeur de l'école Notre- Dame de Lourdes, si tous les parents francophones décidaient d'envoyer leurs enfants à l'école bilingue, il en faudrait trois comme celle qui existe présentement pour recevoir tous ces enfants.

Mais voilà, on préfère les envoyer à une école anglaise parce que c'est plus proche, parce que l'apprentissage de deux langues pourrait les retarder (même si le contraire a été prouvé à maintes reprises), parce que, de toutes façons le français est inutile en Alberta, parce que les enfants ne veulent pas (la belle excuse!), parce que... parce que... on n'en finirait pas.

Comme le faisait remarquer M. Spicer le mois dernier lors d'une visite à Edmonton, on se limite à l'environnement immédiat et on oublie que l'enfant, devenu grand, aura peut-être des horizons plus vastes que ceux de ses parents. Mais il sera limité parce que ces derniers l'auront privé d'un bien inestimable qu'il aurait pu acquérir facilement quand c'était le temps.

On peut parfois se demander si les parents, quand ils décident à quelle école ils vont envoyer leurs enfants, mesurent toutes les implications de leur décision. Quand on achète un produit, on veut ordinairement ce qu'il y a de mieux, qu'il s'agisse de vaisselle, de sous-vêtements, de pneus, d'engrais chimique ou de concombres.

Vos enfants ne méritent-ils pas aussi ce qu'il y a de mieux?

Guy Lacombe

opinions libres

Se plaindre avec dignité

M. Keith Spicer
Bureau du Commissaire
aux Langues Officielles, Ottawa

Cher Monsieur Spicer,

SE PLAINDRE AVEC DIGNITE? J'attends toujours avec patience un chèque de $84 du Secrétariat d'Etat, somme pour rembourser mes frais de déplacement Falher-Edmonton, lors d'une entrevue le 29 août, 1973 (voir l'exemplaire du relevé des frais de déplacement ci-inclus). En ce temps-là, en effet, j'avais été convoqué par le Secrétariat d'Etat à Edmonton: question relative au poste d'agent de liaison en Alberta, poste que le Secrétariat d'Etat jugea bon de ne point offrir aux francophones vivant en Alberta, non pas qu'ils ne fussent point assez bilingues, mais faute d'expérience ou de qualifications professionnelles (universitaires) en sciences sociales.

SE PLAINDRE AVEC DIGNITE? Vous vous souviendrez, sans doute, que j'ai déposé une plainte formelle à l'endroit du comité de sélection qui m'évalua pour le poste en question. Je me plaignais de son ambivalence vis-à vis de moi (attitude raciste), et de son incapacité de m'accorder une entrevue en français.

SE PLAINDRE AVEC DIGNITE? Ce comité s'est défendu de ne m'avoir point accordé une entrevue en français entre autres, en vous rapportant que j'ai semblé heureux d'acquiescer à sa demande de pour que j'emplois plutôt l'anglais que le français. Cette explication vous est apparue satisfaisante, et vous m'avez envoyé une lettre pour clore le cas, et pour dissiper mes doutes sur l'embivalence du comité en question. Par le fait même, j'avais eu tort. Le comité avait raison. Le mal était en moi, la victime, nul part ailleurs. Si l'entrevue avait eu lieu en anglais, c'était ma faute. Je ne possédais pas suffisamment de dynamisme pour vouloir mes droits de francophone. J'ETAIS UN APATIQUE COMME LE RESTE DES FRANCOPHONES EN ALBERTA.

SE PLAINDRE AVEC DIGNITÉ? Peut-être aviez-vous raison. Mais je tiens à vous faire mention d'un petit détail que j'ai oublié de vous signaler. Avant l'entrevue, l'un des membres du comité en question me pria de bien vouloir accepter l'anglais comme la langue de l'entrevue puisque le comité était francophone. En outre, il me glissa entre les mains un relevé des frais de déplacement, me promettant un remboursement intégral de tous mes frais de déplacement et de séjour à Edmonton, promesse qu'il ne tînt d'ailleurs pas.

SE PLAINDRE AVEC DIGNITE? Quelle jolie expression, expression pour le moins poétique et mystifiante! Expression qui saura, sans nul doute, profiter de la naïveté du peuple usurpé, lui fai-

(suite à la page 11)

Des chinoiseries!!!

M. le Rédacteur,

Il y a environ dix jours j'adressais un petit paquet au Père Lassonde, à la bonne adresse et voici que le paquet me revient. J'ai photocopié l'étiquette adressée avec un blanc pour que vous puissiez voir qu'ils ont barbouillé A/TO et DE/FROM pour me retourner le paquet. Il y a des chinoiseries qui se passent! ! ! J'espère que cette lettre se rendra!

C. Richer, o.m.i.
Valleyview, Alberta

A
To

DE
FROM

R. P. Gérard Lassonde, o.m.i.
9906 110 Rue
Edmonton, Alta
T5K 1J3

C. Richer, o.m.i.
Box 248 - Valleyview, Alta

Le Franco

Hebdo du Canada

DIRECTEUR ET REDACTEUR EN CHEF:
Guy Lacombe

Adjointe à la direction: Agathe Roy
Mise-en-page: Danièle Petit
Composition: Lucie Gaulin

Hebdomadaire français dévoué aux intérêts des francophones de l'Alberta et sans appartenance politique

ABONNEMENT: $7.50 par année; $13 pour deux ans. Etats-Unis: $9; autres pays étrangers: $10 par année

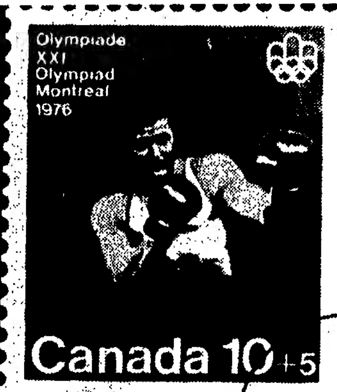
Courrier de 2e classe, enregistrement No 1881

TELEPHONE: 422-0388
ADRESSE: 10020 - 109e rue, Edmonton, Alberta T5J 1M4

Timbres-Jeux olympiques - sports de combat

OTTAWA - Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a annoncé l'émission de trois nouveaux timbres-Jeux olympiques; il s'agit du troisième ensemble de timbres à surtaxe émis par les Postes canadiennes.







Ces vignettes, réalisées par M. James Hill de Toronto, seront émises le 6 août et sont consacrées aux sports de combat, représentés par la boxe, l'escrime et le judo. Elles seront imprimées par la Canadian Bank Note Company, d'Ottawa, en valeurs de 8c. plus 2c., 10c. plus 5c., 15c. plus 5c., le premier chiffre représentant l'affranchissement, le second le montant de la surtaxe.

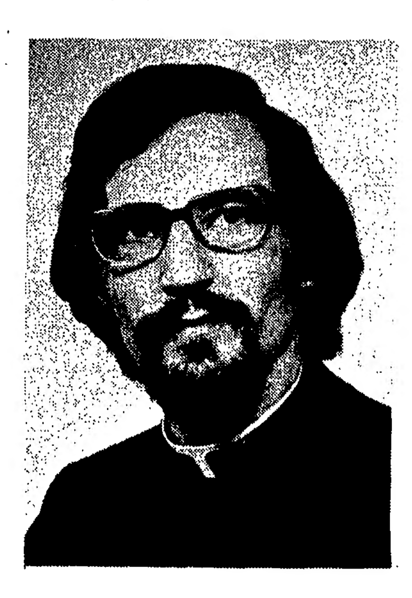
Quand ces timbres à surtaxe, ou timbres-Jeux olympiques, sont vendus au guichet ordinaire d'un bureau de poste, le montant de la surtaxe sert au financement des Jeux olympiques et à la formation des athlètes amateurs canadiens. Par ailleurs, quand ils sont vendus au comptoir philatélique, la valeur totale du timbre, y compris la surtaxe, est versée au comité organisateur des Jeux et au Fonds olympique, après déduction des frais de production et de distribution.

"Nous nous réjouissons du chaleureux accueil que les Canadiens ont réservé à ces timbres-Jeux olympiques, a souligné le ministre. Nous espérons que plus de gens encore profiteront de ce moyen facile d'aider nos sportifs à s'entraîner pour les Jeux Olympiques".

Les dons consentis pour le financement des Jeux olympiques de 1976 sont déductibles de l'impôt et les Postes canadiennes donneront un reçu à toute personne qui achètera des timbres à surtaxe, pourvu que le montant total de la surtaxe soit d'au moins $5. Les gens qui ne désirent pas acheter de timbres à surtaxe peuvent toujours, évidemment, acheter des timbres ordinaires.

Claude Blanchette appelé à devenir "ambassadeur de la parole"

Claude Blanchette, fils de Aimé et Albertine Blanchette de Vawn, Saskatchewan, et neveu de Madame Léon Poulin de la paroisse de l'Immaculée Conception à Edmonton, fut ordonné prêtre le 28 juin, par Monseigneur Antoine Hacault, archevêque de St-Boniface, à l'église paroissiale de St-Hyppolyte à Vawn.



L'Abbé Claude Blanchette a fait cinq années d'études au Grand Séminaire de Québec. Auparavant, il avait enseigné pendant deux ans à Haute-Volta en Afrique sous les auspices du service universitaire canadien outre-mer. Il commence sa carrière sacerdotale comme vicaire à la Cathédrale de St-Boniface au Manitoba.

FERD NADON
BIJOUTIER
REPARATION DE MONTRES ET BIJOUX
en face de la "Bay"
10115 - 102e rue, Edmonton

Jubilé de diamant Jubilé d'or chez les filles de Jésus le 20 juin 1975

Depuis que les Filles de Jésus sont arrivées en Alberta en 1902, elles ont célébré deux Jubilés de Diamant: celui de Soeur Ludmilla (Rosalie Schuller) le 28 janvier 1971, et celui de Soeur Barnabé (Eugénie Leydon), le 20 juin 1975.

Les neveux et nièces de Soeur Barnabé ont voyagé de Boston, des Maritimes et de la Saskatchewan pour représenter la famille Leydon. De loin et de près sont venus aussi les amis et la parenté des trois autres Jubilaires qui avaient choisi de célébrer leur cinquantième anniversaire de profession religieuse en ce même jour.

Pour célébrer un Jubilé de Diamant, auquel s'ajoutent trois Jubilés d'Or, il y eut Messe solennelle et banquet, d'agréables rencontres, des cadeaux, du chant et de la musique. A la chapelle, à la Chorale des Filles de Jésus se mêlèrent les voix des concélébrants: Monseigneur Joseph MacNeil, Archevêque d'Edmonton, plusieurs prêtres et toute l'assistance, pour louer le Seigneur: "Rendez grâce au Seigneur, car Il est bon! Gloire à Dieu! Hosanna au plus des cieux! Remplis ma maison! Le Seigneur fit pour moi des merveilles, Saint est son nom, Va dire à tout le monde! ".

"Nous venons nous réjouir avec les Jubilaires", dit son Excellence à l'introduction de la Célébration Eucharistique, à la chapelle de la Maison St-Joseph, où s'ouvrait la fête. Nous voulons remercier avec elles le Seigneur car Il est si bon pour elles, et pour tous ceux qu'Il a aidés par elles. Voilà la raison principale de célébrer aujourd'hui"

Mais nous avons d'autres motifs de réjouissance qui nous sont rappelés en cette occasion. D'abord, à l'homélie, Père Normand Robert, o.p., frère de Soeur Marie-Eva, venu de Fall River, Massachusetts, fit ressortir avec conviction la beauté d'une vie chrétienne consacrée spécialement au Seigneur par les voeux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. M. l'abbé Jules Laberge, curé de Lac La Biche, s'exprima ensuite: "Les Jubilaires d'aujourd'hui ont connu deux mondes: le monde des pionniers et celui d'après Vatican II. Elles ont envisagé et accepté les changements avec la même sérénité avec laquelle elles ont fait leurs premiers voeux en 1915 et en 1925. Dans des situations particulièrement difficiles, nos Jubilaires ont fait preuve d'un dévouement remarquable; elle ont su développer en elles et chez leurs élèves les qualités humaines d'un parfait chrétien."

A la fin du banquet qui suivit celui de l'Eucharistie, Soeur Gabrielle Fortier, supérieure provinciale des Filles de Jésus, salua les nombreux convives. Ses mots de bienvenue exprimèrent la chaleur de l'accueil et de l'hospitalité si tangibles en cette belle fête. En traçant rapidement la biographie de chaque jubilaire, elle fit ressortir les traits de chacune et les paroisses où elles se sont dévouées.

De belles peintures murales et les autres décorations du gymnase - réalisation de quelques Filles de Jésus artistes - racontaient à leur manière la vie des quatre Jubilaires. Pincher Creek, les écoles et l'hôpital de Lac La Biche et de La Mission, Morinville, Picardville, Plamondon, Les Maritimes, Edmonton, les ont vues "à l'oeuvre et à l'épreuve".

Après le banquet, dès que le plancher fut clair, Père Normand Robert ouvrit le programme par de beaux morceaux de violon qu'accompagnait au piano Soeur Tarcienne Boissonnault. Il y eut d'autres pièces de musique, du chant et de la danse pour jeunes et vieux.

Au moment du départ des invités, on pouvait entendre des "Au revoir" affectueux: "Prenez bien soin de vous-même, ma Tante! Nous reviendrons dans cinq ans pour vos Noces de Rubis! dans dix ans pour vos Noces de Diamant! Quelle belle veillée nous avons passée ensemble près de vous! "

Aujourd'hui, en revivant cette Célébration de la Reconnaissance, l'homélie de Monsieur l'abbé Laberge nous revient à la mémoire et se mêle à notre prière: "Même après 60 ans, la Vie en vaut la peine: elle peut être utile aux autres; elle peut épanouir la personne et être vécue en union toujours plus intime avec Dieu. Que le Seigneur couronne les années de nos Jubilaires de paix, de joie, de sérénité et du bonheur éternel! "

Joyeux Anniversaire

aux membres de l'ACFA par le service de la Sécurité familiale

VENDREDI, le 18 juillet

Léo ANCTIL, Bonnyville
Gérard BELANGER, Widewater
Mme Claire CHAUVET, Edmonton
Edgar CORBIERE, Mallaig
Emilien FORTIER, Sunnybrook
Michel MARTEL, Kelowna
Roland SASSEVILLE, Jean Côté
Albert SHANK, Westlock

SAMEDI, le 19 juillet

(aucun anniversaire)

DIMANCHE, le 20 juillet

Michel BEAUDOIN, Bonnyville
Paul BRUNEAU, Jean Côté
Eddy GAGNE, Guy
Soeur Violette LEVESQUE, f.j., Brocket
Zoel MERCIER, Bonnyville
Lucien TREMBLAY, Beaumont

LUNDI, le 21 juillet

Roger AUBIN, Edmonton
Mme Doris CAMPEAU, Bonnyville
Mlle Cécile LAVIGNE, Edmonton
Dr Roger MOTUT, Edmonton
Léo RINGUETTE, Vimy

MARDI, le 22 juillet

Armand BERUBE, Beaumont
Soeur Madeleine CLOUTIER, c.s.c., Edmonton
Mme Alice COTE, Hinton
Roland JETTE, Fort McMurray
R.P. Gérard LABONTE, o.m.i., Winterburn

MERCREDI, le 23 juillet

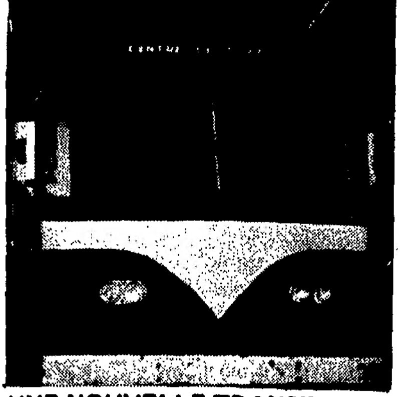
Mlle Florence BARIL, Edmonton
R.P. Louis COLLIN, o.m.i., Oshawa
George DESROSIERS, Marie Reine
R.P. Joseph JEAN, o.m.i., Desmarais
Gérald ST-ONGE, Hinton

JEUDI, le 24 juillet

Léonidas CADRIN, Therien
Mme Jacqueline CLOUTIER, Donnelly
Paul HOUDE, Falher
Laurent LAMOUREUX, McLennan
Soeur Hélène LEVASSEUR, s.c.e., Trochu
Gilbert PROULX, Bonnyville
Roland REQUIER, Falher
Mlle Paulette TROTTIER, Edmonton.
Albert VAN HECKE. Sherwood Park

LE LIVRE FRANÇAIS EN ALBERTA

"de la petite bière"



UNE NOUVELLE TRANSMISSION UN AVENIR INCERTAIN..............

M. MAURICE LAVALLÉE **"L'avenir du livre français dépend de l'éducation que recevront les jeunes dans nos écoles bilingues."**

L'oeuvre du livre: des années de travail... pour rien?

l'A.C.F.A. et l'Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta ont fondé le premier magasin de livres français dans les années '50. Situé au rez-de-chaussé de l'édifice de la Survivance, il offrait une collection de 1500 à 2000 livres. Selon le gérant du magasin, Monsieur Maurice Lavallé, trois obstacles ont nui au développement de l'entreprise: le fardeau du loyer, un site qui n'était pas central, et un public peu friand de lecture française.

Ce fut, cependant, grâce à cet effort initial qu'a commencée la collaboration entre un magasin de livre spécialisé dans la vente d'oeuvres françaises et l'Alberta School Book Branch, et qui, par la suite, a attiré la Librairie Fides à Edmonton. Dans les années '60, la Librairie Schola a intensifié les liens commerciaux avec l'Alberta School Book Branch et les institutions religieuses. Elle vendait en même temps une quantité considérable de livres anglais et ainsi, a pu établir une base économique qui rapportait de plus en plus chaque année, mais qui n'a jamais pu atteindre le chiffre magique de **$100,000.00 nécessaire pour faire de l'entreprise un commerce viable.**



M. RENE BLAIS
Schola aurait pu continuer si.......

La divergeance d'opinions entre les actionnaires face à la question de l'agrandissement de l'entreprise, ainsi que les problèmes traditionnels du loyer, du site et de l'apathie du public, ont contribué à la dégénération du service, et par conséquent, à la faillite même du commerce. Cependant, puisque la Librairie Schola disposait à certains moments de l'année, de 25,000 à 30,000 livres français, elle reste encore l'entreprise la plus ambitieuse dans l'histoire du livre français en Alberta.



Maintenant, il existe deux sources de livres pour les francophones: la bibliothèque municipale et le magasin de l'A.C.F.A., situé dans les bureaux de Carda et de la Caisse Francalta.

La bibliothèque municipale: briller par son absence

Les livres français constituent la deuxième plus importante collection d'oeuvres littéraires à la bibliothèque municipale d'Edmonton. La section de livres pour adultes au deuxième étage offre presque 3,000 livres venus de la France et du Canada-français et dispose d'un choix varié de sujets sociologiques, historiques, économiques, littéraires et classiques. Au sous-sol, à la bibliothèque pour enfants, 1100 livres sont réservés aux jeunes lecteurs francophones. Ajoutons que 1000 nouveaux livres seront placés sur les rayons à compter du mois prochain. Selon la directrice des services publics, la bibliothèque fait une distinction très précise entre langue "ethnique" et langue "officielle", et essaie de refléter en autant que possible, la réalité des deux langues officielles du pays. Quoiqu'elle renouvelle et augmente constamment le choix de ces livres afin de créer une collection dynamique et contemporaine. elle est handicappée par l'insuffisance de revues de critique littéraire au Canada sur lesquelles peuvent être basées les commandes de nouveaux livres.

La bibliothèque a entrepris, il y a un an, l'analyse de la circulation de ses livres, mais ce projet de recherche n'étant pas encore terminé, il nous est impossible d'avancer des statistiques précises. Pourtant, d'après les observations quotidiennes, les Franco-albertains ne se sont pas distingués comme des lecteurs avides, ni même comme des citoyens appréciatifs des services que la bibliothèque s'efforce de leur offrir. Les livres français pour enfants sont lus surtout par les jeunes anglais qui veulent apprendre la langue. Dans la section de livres pour adultes, quoique les livres allemands, ukrainiens, italiens, etc., soient moins nombreux que les livres français, plusieurs de ces groupes ethniques ont cherché à aider la bibliothèque à rassembler une collection intéressante tandis que les Franco-albertains brillaient par leur absence.

Le magasin de livres de l'A.C.F.A.: une autre étape dans l'évolution du livre

Ce magasin est donc le troisième projet de ce genre depuis 1945. Commencé humblement à la fin de 1972, il résout deux des trois problèmes qui ont handicappé les entreprises auparavant. D'abord, le loyer est partagé par Carda et par la Caisse Francalta, qui, par les clients qu'ils attirent, rendent le site plus central et donc plus favorable au service des livres. Face au troisième problème, la léthargie du grand public, la question fondamentale posée par la Librairie Schola n'a pas encore été résolue: peut-on, par une grande entreprise créer un marché ou les facteurs sociologiques, culturels et démographiques prédestinent-ils ce service à rester de la "petite bière". Le magasin actuel apporte peut-être un élément de solution, visant par un service sans cesse amélioré, à bâtir un marché tranquillement à **mesure que la demande augmente.**



AU MAGASIN DE L'A.C.F.A. LE CHOIX EST VASTE ET LES COMPTES BALENCENT

Il possède déjà une sélection de 2 à 3 mille livres, et de 2 à 3 cent disques dont s'occupent deux employés à plein temps: France Royer et Ovila Morissette. D'après les ventes, même si les jeunes de 10 à 17 ans s'intéressent rarement aux livres, les oeuvres pour enfants et pour adultes sont populaires auprès d'une minorité qui est assez représentative de tous les secteurs de la communauté francophone.

A Falher, Donnelly et St-Isidore, le personnel de la Caisse est responsable du service des livres et on ressent déjà le besoin d'embaucher un responsable de l'A.C.F.A. pour organiser une meilleure publicité dans les régions et pour assurer aux clients un service plus rapide et efficace. A Edmonton, on envisage l'avenir en parlant de la nécessité d'avoir plus d'espace, des lieux d'entreposage et d'un Biblio-bus qui fonctionne. Celui-ci semble être prédestiné à toutes sortes de revers qui l'ont empêché de faire ses preuves. Alors, le principe d'avoir un moyen de diffusion culturel au niveau provincial demeure toujours vital, mais la machine choisie pour effecter ce travail reste d'une valeur inconnue.

Une autre transmission

En résumé, si les entreprises abortives du passé ont servi a sensibiliser la communauté aux périls d'un magasin de livres français, l'avenir du nouveau projet de l'A.C.F.A. reste encore entre les mains de la majorité des Franco-albertains. S'ils désirent un service plus complet, ils leur faudra d'une part utiliser ce qui est actuellement à leur disposition et d'autre part, suggérer les améliorations qu'ils souhaitent y apporter. L'important est bien sûr, que la machine de base existe, mais seul un



appui général et soutenu pourra permettre d'envisager un agrandissement quelconque.

Si l'A.E.B.A. reprend le rôle qu'elle a joué auparavant dans ce domaine, si la communauté francophone contribue davantage aux organismes qui existent pour la désservir, tels que la bibliothèque municipale, si les media de langue française tiennent le public au courant des nouveaux livres, des auteurs reconnus, si les écoles bilingues initient leurs étudiants à l'habitude et aux avantages de la lecture en français, alors l'oeuvre du livre en Alberta aura, pour la première fois, l'appui qui lui est indispensable.



Explorez le Canada

OTTAWA - Les ministères du gouvernement fédéral, les provinces et territoires joignent leurs efforts cet été pour entretenir les Canadiens de leur pays.

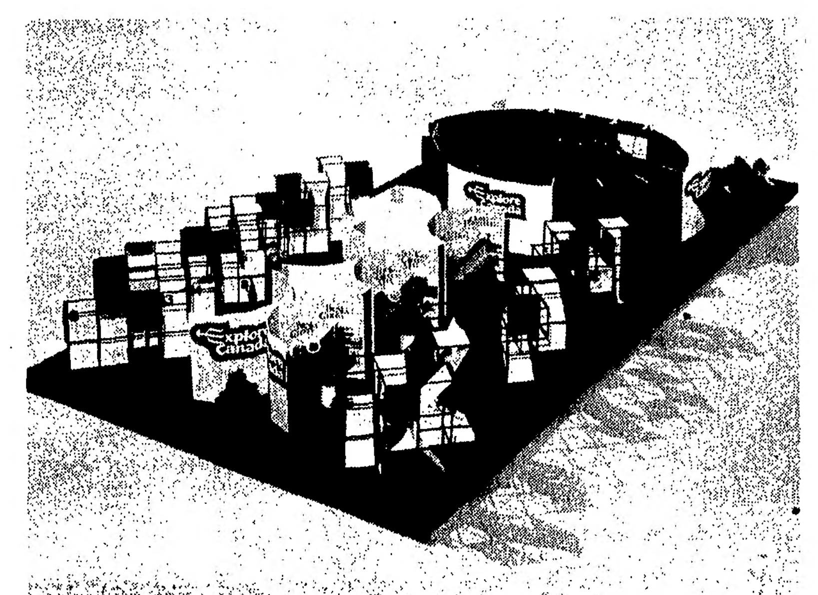
EXPLOREZ LE CANADA, une pièce d'exposition de 7,000 pieds carrés, sera en montre pour la première fois aux Journées du Klondike à Edmonton, du 16 au 26 juillet. L'attraction principale est de 12 minutes. Il s'agit d'une visite audio-visuelle d'un Canada panoramique, historique, récréatif, rural et urbain.

Durant son séjour en Alberta, une pièce d'exposition spéciale VISITEZ L'ALBERTA expliquera les attractions de cette province.

Des experts de chacun des ministères provinciaux et territoriaux seront à la disposition de ceux qui auront des questions et pourront les conseiller pour leurs voyages en perspective. Ils fourniront tous les renseignements concernant les installations et événements de leur territoire ou de leur province d'origine.

Un personnel qualifié des ministères du gouvernement fédéral discutera des programmes fédéraux conjoints.

Visitez l'Alberta et Explorez le Canada constitueront une exposition de choix lorsque les Journées du Klondike d'Edmonton ouvriront pour la saison 1975.



Cette photo représente la maquette de l'Exposition "Explorez le Canada 1975" présentement en construction à l'intérieur de l'Edifice du Sportex sur le terrain de l'Exposition.



Le cinéma itinérant des forces canadiennes à Edmonton du 16 au 26 juillet

Cet été encore, les Forces canadiennes font le tour du Canada pour présenter trois courts métrages pleins d'action.

Ces films en couleurs, à images multiples, qui illustrent le rôle des Forces canadiennes dans diverses activité en temps de paix et leurs incessants préparatifs de défense, seront projetés dans plus de 50 expositions et foires locales canadiennes.

Les représentations auront lieu dans deux cinémas itinérants climatisés pouvant accueillir 50 personnes. Chacun de ces cinémas dispose d'un personnel composé de deux projectionnistes-chauffeurs et d'un relationniste. A chaque arrêt, ils seront secondés par des spécialistes des bases locales des Forces canadiennes. Pour la première fois, les cinémas sont équipés de bandes sonores diffusant les versions française et anglaise simultanément, ce qui permet aux anglophones et aux francophones d'écouter le film en même temps, dans la langue de leur choix.

La Frontière arctique, le plus vieux des trois films présentés cet été est une adaptation d'une séance de diapositives qui fut très appréciée lors du premier cinéma itinérant, en 1970. Le film, d'une durée de dix minutes qui a été réalisé par la suite, décrit les conditions harassantes dans lesquelles les Forces canadiennes vivent et travaillent dans l'Arctique.

La Frontière nationale est le film de douze minutes qui a remporté **la médaille d'argent au Festival international du film à Versailles** en 1973. Ce film illustre d'une façon vivante, par une série de scènes émouvantes de missions de sauvetage, de destruction de bombes et d'opérations sous-marines, l'importante aide apportée par les Forces canadiennes à toutes les couches de la société.

Le film **Le double rôle**, d'une duréee de treize minutes, a été présenté pour la première fois l'été dernier par la caravane. Ce film illustre bien la double responsabilité des Forces canadiennes, qui sont prêts à défendre le Canada contre toute attaque, tout en étant engagées dans nombre d'activités de temps de paix.

L'entrée à ces films est libre.

OPINIONS LIBRES

(suite de la page 4)

sant croire à la bonne volonté et à la bonne foi de ses oppresseurs, les officiers réfractaires du Gouvernement fédéral, en le convaiquant qu'il usurpe lui-même de ses droits linguistiques à cause d'une maladie inhérente au peuple canadien-français, un trait propre à sa mentalité: l'apathie.

Veuillez agréer, monsieur Spicer, les expressions apathiques d'un Canadien francais dont on voudrait bien qu'il se taise.

Léo Poncelet
Falher, Alberta

FERD NADON
BIJOUTIER
REPARATION DE MONTRES ET BIJOUX
en face de la "Bay"
10115 - 102e rue, Edmonton

CINE-CARAVANE

- Un atelier en super 8 millimétres
- Un atelier en vidéographie

dirigés par deux animateurs de Montréal :

- Roger Cantin et Jean Roch Marcotte

à BONNYVILLE du 21 au 25 juillet

Pour vous inscrire téléphonez à :

- M. Armand Laing au : 826-3050

ou

- Au secrétariat régional de L'A.C.F.A. au 826-5275

Les frais d'inscription sont de $15.00 par personne
La participation aux ateliers est limitée à 25 personnes



C'est votre affaire. United Farmers of Alberta

Marionnettes bilingues

personnages et les spectateurs doivent essayer de résoudre ensemble, le conflit terrible qui existe entre deux frères de natures tout à fait opposées: Tit-Jean et Grunt.

Pauvre Tit-Jean! Il aime tellement la propreté! Cependant, son gros frère poilu et méchant, Grunt, qui tient à tout prix à vivre au milieu des déchets, la bat rondement à chaque fois qu'il essaie de nettoyer leur cour. En plus, Tit-Jean aime Beverly, qui, elle aussi, a une horreur tout à fait féminine de tout ce qui est malpropre. Quel malheur! Beverly arrive dans la cour avant que Tit-Jean puisse cacher les déchets de son frère! Maintenant, pauvre Tit-Jean doit subir les reproches que lui fait son amie. En plus, elle lui lance le défi d'agir de façon plus courageuse, et sous le feu du moment, Tit-Jean lui promet de tenir tête à Grunt. A ce moment même, qui arrive sur les lieux? LE GROS GRUNT! ... Tit-Jean osera-t-il risquer d'attraper une autre raclée de son frère ou se résignera-t-il à perdre le respect et l'amitié de la belle Beverly?

Heureusement, les marionnettes ne sont pas seules à résoudre ce conflit. Les enfants, les spectateurs, parlent avec elles, leur offrent des suggestions, et par leurs "ouis", par leurs "nons", déterminent le déroulement du drame, ou du moins, ils empêchent la bataille entre Grunt et Tit-Jean.

Mais comment régler le conflit de caractère qui existe entre les deux frères? L'ingéniosité de la belle Beverly apporte la possibilité d'une solution... mais est-ce que Grunt changera sa façon de vivre? Cessera-t-il ses hostilités envers son frère? ... Un dilemme que les jeunes spectateurs règlent à chaque représentation.

Le conflit résolu, les marionnettistes ramènent les enfants au monde réel en animant une heure de discussion et d'activités basées sur les problèmes posés par la pièce.

Plus de spectacles en français

L'idée d'un tel théâtre de marionnettes a été lancée par STOP en 1972. Déjà, en 1974, 45,800 jeunes avaient assisté aux spectacles.

Au début de l'été de 1975, le projet a pris d'autres dimensions puisque les nouveaux responsables, Jean Johnson et Jean Poulin, se préparaient à monter des spectacles bilingues. Jusqu'à date, ils n'en ont présenté que deux, parce qu'ils ont de la difficulté à rassembler des auditoires francophones. Ils espèrent qu'au cours de l'été, des groupes intéressés se chargent de réunir de jeunes franco-albertains à qui ils pourront présenter leurs marionnettes. Ces organisations, pour mettre sur pied une telle démarche, n'ont qu'à composer le 434-4126 ou le 488-1108.

Actuellement, leur théâtre est un projet d'été, et dans le cadre de leurs fonctions, ils ne peuvent pas se déplacer à plus de trente milles la ville d'Edmonton. Cependant, selon le directeur de recherche de STOP, Lucien Royer, il y a possibilité de continuer ce projet à l'année longue, et si cette extension est approuvée, alors des spectacles bilingues pourront être présentés dans toutes les régions de la province.

Jean Johnson termine ses études en pédagogie avec spécialisation en art dramatique à l'université de l'Alberta. Jean Poulin revient à Edmonton après quatre mois sur la Côte d'Ivoire en Afrique avec "Jeunesse Canada Monde". Pour les deux, cette expérience leur a permis d'apprendre tout en enseignant. Pendant qu'ils initient les enfants aux problèmes du monde des adultes, les enfants leur apportent la fraîcheur et la richesse du leur.

"L'honneté, la spontanéité des enfants.....incroyables ! " (Jean Poulin)



La création d'un monde merveilleux.



Tit-Jean confie son problème aux spectateurs.



Les personnages se multiplient, le drame se complique !

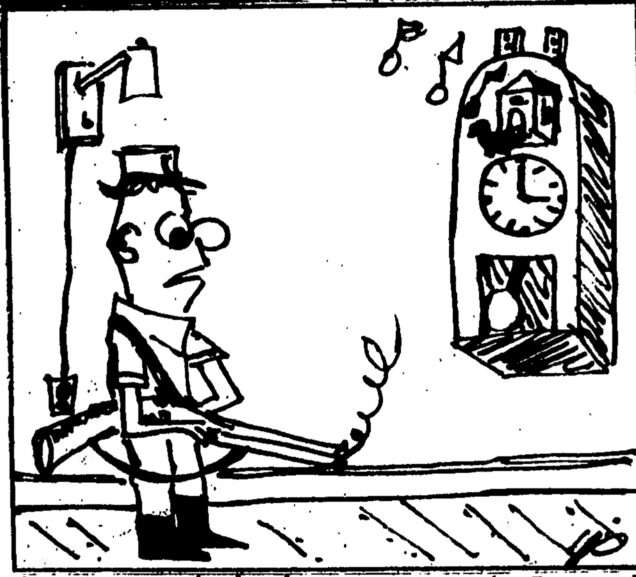


La voix féminine de la sagesse





Retour à la réalité.



concours pour enfants

Le dessinateur a commis plusieurs erreurs en reproduisant ce dessin. Peux-tu en trouver au moins 4 ?

Fais parvenir tes réponses au Franco avant le 20 août et tu auras la chance de gagner un livre pour enfant.

Les gagnants du dernier concours sont : Raymonde Boulet de Donnelly
Michel Mayer
Michel Thibault de Peace River
Annette Croteau de Fort Kent
Diane Tremblay de St Paul

(Les prix pour le jeu-concours sont gracieusement offerts par l'ACFA)

Nom..
Adresse..
....Age..................

Le Franco 10020 - 109e rue, Edmonton, Alta T5J 1M4

Parlez-nous de vous, mardi 22 juillet à la télévision de Radio-Canada


ELYSE CHARTRAND DERY

A l'émission "Parlez-nous de vous", mardi le 22 juillet, Elaine Bédard accueille de la région d'Edmonton, Elyse Chartrand Déry et Gabrielle Bugeaud, toutes deux bien connues dans le domaine de la chanson à Edmonton.

Hélène Narayana co-animera cette émission en compagnie d'Elaine Bédard de Montréal.

Mardi, le 22 juillet à 21h00, "Parlez-nous de vous" parlera de l'Alberta.

Relations publiques
CBXFT
Edmonton


GABRIELLE BUGEAUD



Ottawa, le 4 juillet 1975

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne annonce la décision suivante qui prendra effet le 4 juillet 1975.

Décision CRTC 75-250.

RENOUVELLEMENTS DE LICENCES MA ET MF

Dans son avis public d'aujourd'hui, le Conseil a indiqué que les audiences de la mise en application de la politique MF débuteraient en décembre 1975 et se tiendraient sur une base régionale autant que possible.

Le Conseil a décidé d'étudier en même temps le renouvellement des licences de radiodiffusion MA expirant au début 1976 et les demandes en vue d'obtenir des licences, de modifier ou de renouveler des licences de radiodiffusion de station MF. La plupart de ces licences expirent le 31 mars 1976.

Le Conseil estime que la période comprise entre décembre 1975, date à laquelle les audiences débuteront, et le 31 mars 1976 n'est pas assez longue pour lui permettre d'étudier tant les demandes de licence de radiodiffusion MA que MF.

Le Conseil renouvelle donc les licences jusqu'au 30 septembre 1976 pour les stations de radiodiffusion MA et MF suivantes:

MA

CKUA Edmonton Alberta Educational Communications Corporation

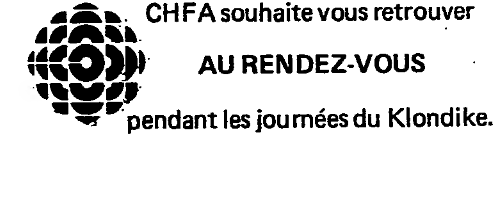
MF

CKUA-MF Edmonton	Alberta Educational Communications Corporation
CJCA-MF Edmonton	Edmonton Broadcasting Co. Ltd.
CFRN-MF Edmonton	Sunwapta Broadcasting Limited

Le Conseil accorde ces licences en se basant sur les demandes déjà approuvées, et aux conditions déjà spécifiées.

Guy Lefebvre
Le Directeur général
Gestion des politiques de licences





Le Café AU RENDEZ-VOUS, une initiative de M. Robert Cyr, vous offre pendant les journées du Klondike un menu varié de plats typiquement canadiens, dans une atmosphère gaie et détendue.

Le Café AU RENDEZ-VOUS est situé à l'extrémité-ouest du Village Klondike à proximité du bar-salon Golden Garter, à quelques pas du géant Klondike Mike. Quatre fois plus spacieux que l'an dernier, le Café AU RENDEZ-VOUS peut acceuillir une centaine de personnes à la fois.

Rendez-vous y déguster vos plats favoris et participer avec nos jeunes talents à une soirée de chansons et de rires... tous les soirs du 16 au 26.



RADIO-CANADA

Ici Radio-Canada

Programme de la télévision

Semaine du 19 au 25 juillet 1975

Volume 9 numéro 30



Les Alouettes à l'entraînement

Qui perd gagne de Marcel Dubé

Aux Beaux Dimanches: Documentaire sur ... Théria... Un troisième testament

Départ pour l'Autriche

Râga
le 20, 19 h 30

Des écrivains québécois:
Yves Thériault
le 20, 21 h 00

Documentaire sur Ravi Shankar

Le 20 juillet à 19 h 30, les téléspectateurs des **Beaux Dimanches** assisteront à un documentaire des plus enrichissants sur le grand musicien qu'est Ravi Shankar. Génie musical dont la maîtrise instrumentale constitue l'un des hauts faits de la musique de notre époque, Ravi Shankar voue à la musique une dévotion qui n'a d'égal que son amour pour son pays, ses traditions et l'homme en général.

Popularisé en Occident grâce à l'immense influence des Beatles, au moment où leur gloire se mesurait à l'échelle mondiale, Ravi Shankar est originaire de l'Inde et c'est dans son pays qu'il a été initié à l'art excessivement complexe qu'est la musique indienne. L'instrument dont il joue, le «sitâr» — mot dérivé du persan que l'on confond parfois avec celui de cithare, qui se réfère plutôt à l'antiquité grecque —, est un instrument à six cordes dont quatre, en acier et en cuivre, servent pour le développement mélodique alors que les deux autres sont destinées aux variations rythmiques. L'instrument se joue avec un ongle de métal. Quant au mot «râga», il signifie «état d'âme» et est devenu le terme général pris pour représenter les modes musicaux. Chaque mode définit un état d'âme particulier et comporte une gamme de cinq, six ou sept notes. De plus, ces modes peuvent avoir une gamme différente en montant et en descendant.

La musique indienne ignore ce que nous appelons composition, l'élément d'improvisation y étant trop important. De même, et pour la même raison, la grande musique indienne est toujours jouée par un soliste, chanteur ou instrumentiste, qu'accompagnent un tambour ou des instruments qui donnent la «tonique» ou parfois répètent en sourdine les phrases que le soliste improvise.

Extrêmement précise dans le moindre détail, cette musique sait saisir son auditoire avec une force peu commune — très éloignée de nos musiques d'ascenseur, de métro ou de supermarchés — et son influence grandissante sur nos oreilles occidentales marque peut-être un tournant important dans l'évolution de notre sensibilité de consommateurs, mieux avertis...

Ravi Shankar, musicien de l'Inde: un legs glorieux de notre musique pop et une expérience musicale de premier choix.

P.R.

Ravi Shankar



Portrait d'Yves Thériault

Réalisée par Claude Savard pour le Service général des moyens d'enseignement du ministère de l'Education, cette production de l'Office du film du Québec fera mieux connaître aux téléspectateurs de la chaîne française l'un de nos écrivains les plus prolifiques et les plus célèbres: Yves Thériault.

Ecrivain «engagé», l'auteur d'*Agaguk* fera partie de la programmation des **Beaux Dimanches** du 20 juillet à 21 heures. Engagé pour les Indiens, les Amérindiens dit-on maintenant, Thériault accepte comme eux la mort nécessaire, comme il refuse la vie de «légume» que la civilisation blanche menace de lui garder pour ses vieux jours. «La nature, je la connais, dit-il, et quand on la connaît, on n'a pas du tout l'intention de la trouver bonne et pleine de mansuétude». La nature, telle que l'entend Thériault, entre dans la nature humaine par le sexe, comme il se doit. Mais «j'ai peur de la nature humaine», dit-il, notamment à propos de l'indépendance du Québec.

Tourné en octobre 1970, ce film est un portrait animé où les traits de l'écrivain se mêlent à ceux de l'homme dans son milieu quotidien. Puis, le propriétaire terrien se livre aux confidences. Il évoque son enfance pauvre, discute de ses livres et du métier d'écrivain. Il nous fait part de son attitude face à la littérature, la politique, les Indiens et la mort, et ce à une époque où il arrive au terme d'une longue et pénible convalescence.

Depuis toujours, Yves Thériault a voulu écrire. Il avoue simplement qu'il n'est pas un écrivain au langage pur et aux nuances subtiles.

La caméra l'accueille dans ses aspects les plus simples. Caché derrière ses lunettes noires — les réflecteurs lui font violence, certes, mais n'est-ce pas aussi une certaine pudeur... — cigarette aux lèvres, il avoue encore qu'il n'a pas souvent fréquenté l'école car, dans son école, il n'y avait pas de jeunes filles!

«Aujourd'hui, poursuit-il, les critiques me reprochent d'écrire trop au lieu d'écrire mieux». Il se défend en disant que ce reproche pourrait fort bien s'adresser aux mères qui mettent beaucoup d'enfants au monde!

Avec l'âge, l'auteur de *la Fille laide* et des romans ayant pour fond la vie des Esquimaux a acquis la sagesse. Maintenant qu'il a gagné la partie, qu'il s'est taillé une place dans le monde littéraire du Québec, il se montre désormais indulgent et généreux envers tous, de la générosité des vainqueurs envers les vaincus.

P.R.



Yves Thériault



ment nourrir l'humanité?» Perspectives effarantes de l'agriculture pour le prochain siècle. L'homme est-il conscient des lois de la nature et jusqu'à quel point peut-il composer avec elle? Narrateur: Roland Chenail.

13h00 **DANS LA NOTE**
Jeu questionnaire.

13h30 **TÉLÉJOURNAL**

13h35 **RÉSEAU-SOLEIL**
De Jonquière. «L'Aviation». Rencontre avec des pilotes militaires à la base de Bagotville, vols en CF-101 et en CF-5. Pilotes de brousse de St-Félicien Air Service, DC-3 qui transportent du matériel dans le nord du Québec. Club de pilotes privés à St-Honoré, vols avec des pilotes du dimanche, hommes et femmes. Rencontre avec un groupe qui construit et utilise de petits avions téléguidés. Animatrice: Elisabeth Gagnon. Réal.: Claude Bérubé.

14h30 **CINÉMA**
Le Tigre se parfume à la dynamite. Contre-espionnage réalisé par Claude Chabrol, avec Roger Hanin, Roger Dumas, Michel Bouquet et Margaret Lee. Une bande de fanatiques qui veut gouverner le monde est neutralisée par un agent spécial de la CIA (Fr. 66).

16h00 **ALLO GRENOUILLE**

16h30 **SOL ET GOBELET**
Textes et interprètes: Marc Favreau et Luc Durand. Réal.: Maurice Falardeau. «Le Maxicrobe».

17h00 **LA VIE EN MOUVEMENT**



«Les Insectes: les abeilles». Le monde fascinant des abeilles et des espèces avoisinantes (guêpes, bourdons); leur rôle fécondant et leur organisation sociale. Commentateur: Michel Lonsdale. Réal.: Gérald Calderon.

18h00 BASEBALL



En direct du parc Jarry, à Montréal, les Astros de Houston visitent les Expos de Montréal. Commentateur: Guy Ferron. Analyste: **Jean-Pierre Roy.** Statisticien: Pierre Murphy. Réal.: Michel Quidoz.

20h30 ACTUALITES

21h00 LES COUSINS DE LA CONSTANCE
8e: Retour précipité de la «Constance». C'est l'heure des explication entre Jean et Marie.

21h30 GENIES EN HERBE
Jeu questionnaire opposant des étudiants de Winnipeg et de Moncton. Animateur: Serge Arsenault. Réal.: Olivier Caron, à Ottawa.

22h00 ICI ET LA
Version française de la série «This Land». «L'Ile Seal». Mary Chapman vogue vers une petite île de l'Atlantique au sud de la côte de la Nouvelle-Ecosse. L'Ile Seal, entourée par les eaux qui cachent des rochers qui depuis longtemps ont su briser les bateaux qui s'en approchent. Mme Winnifred y a vécu une grande partie de ses 84 ans et raconte les bons et mauvais côtés de la vie là-bas. Texte français: Michèle Tisseyre. Narrateur: Myra Cree. Voix de Juliette Huot. Réal.: Henrietta Thiessen.

22h30 **TÉLÉJOURNAL**

22h50 **NOUVELLES DU SPORT**

23h00 **RÉSEAU-SOLEIL**
Reprise d'une émission.

24h00 **LES ESPIONS**
«Volontaires demandés». Robinson et Scott acceptent de collaborer à l'entraînement d'un groupe d'aspirants agents-secrets auxquels ils serviront de cibles vivantes.



jeudi
le 24 juillet

10h40 **OUVERTURE ET HORAIRE**

10h45 **EN MOUVEMENT**
«Taille». Les effets de l'activité et de l'inactivité sur la graisse. Participation de Catherine.

11h00 **LA SOURIS VERTE ●**

11h15 **TRIBULLE**
«Le Pigeon».

11h30 **LES PIERRAFEU**
«L'Arracheur de dents» Arthur a recours à Fred pour le soulager d'un mal de dents. Fred est trop heureux de pouvoir lui faire économiser quelques dollars.

12h00 **LES LOIS DE LA BROUSSE**
Documentaire réalisé par Maurice Fiévet. «Approche de la tornade». A la fin de la saison sèche, les feux de la brousse imposent leur loi inexorable. Il n'existe de sécurité pour personne et c'est la fuite éperdue de toute la faune, à la recherche des derniers points d'eau.

12h30 **LA BONNE ÉQUIPE**
Film réalisé par Imo Moszkowicz, avec Theo Lingen et Dominique Joos. «Des affaires qui n'en sont pas». Une affaire de fraude fiscale vient d'éclater au grand jour et risque de porter préjudice à la Société Lampe.

13h00 **CROQUONS LE VERBE**
Jeu questionnaire.

13h30 **TÉLÉJOURNAL**

13h35 **RÉSEAU-SOLEIL**
De Toronto. Thème: «Toronto a-t-il ou a-t-elle un coeur?» Une femme d'affaires, une touriste et une étudiante en vacances, qu'incarne l'animatrice Louise Arcand, débarquent à Toronto, prêtes à découvrir la ville. Avec elles, on découvre le Centre des sciences de l'Ontario, le quartier Italien, Harbour Front, ce projet du gouvenement fédéral qui a rendu accessibles les rives du lac Ontario aux Torontois; l'île de Toronto, High Park, les quartiers résidentiels de Rosedale et Forest Hill, la rue Yonge, le quartier chinois et la tour du CN qui domine la ville. Texte et recherche: Marie-Andrée Michaud. Montage: Gilles Pagé. Réal.: Lucien Létourneau.

14h30 **CINÉMA ●**
Nous les femmes. Film à sketches réalisé par G. Alfredo, G. Franciolini, R. Rossellini, L. Zampa et L. Visconti, avec Alida Valli, Ingrid Bergman et Isa Miranda. A l'intention des deux gagnantes d'un concours, quatre vedettes racontent un moment de leur vie. Leurs confidences montrent bien que derrière la star se cache la femme (It. 54).

16h00 **ALLO GRENOUILLE**

16h30 **LA RIBOULDINGUE**
Théâtre pour enfants. En vedette: Denise Morel, Marcel Sabourin, Jean-Louis Millette et Roland Lepage. Réal.: André Pagé. «L'important, c'est la rose».

17h00 **SALTO MORTALE**
En vedette: Gustav Knuth, Helmutt Lange, Ursula Van Manescul et Sabine Eggerth. «Istanbul». En Turquie, une tempête d'une violence inouïe s'abat sur le cirque, puis un numéro extraordinaire est préparé dans le plus grand secret.

18h00 FOOTBALL CANADIEN
En direct du stade de l'Exposition nationale de Toronto, les Rough Riders d'Ottawa visitent les Argonauts de Toronto. Commentateur: Pierre Dufault. Analyste: Pierre Dumont. Réal.: Julien Dion.

20h30 ACTUALITES 24

21h00 LE JEUNE FABRE
Avec Mehdi, Paul Guers, Jean-Roger Caussimon, **Véronique Jannot et Michel Greiller. Scénario, adaptation et réalisation: Cécile** Aubry. 8e: «Anne et le bon sens». Jérôme revoit Paul Chevrier, un ancien camarade de pension. Jérôme achète une moto d'occasion et les deux garçons filent vers Joinville. Après avoir décroché un nouvel emploi, Jérôme revient en triomphateur annoncer la bonne nouvelle à Isabelle.

21h30 SUR LA COTE PACIFIQUE
En vedette: Bruno Gerussi, Robert Clothier, Rae Brown, Juliet Randall et Pat Jones. «La mer est notre amie».

22h00 TEMOIGNAGES
«Christophe Colomb». Satire réalisée par Jacques Gagné, avec Monique Lepage, Albert Millaire, Marc Favreau et Jean-Louis Millette. Il n'y a plus d'épices en Aragon et plus d'amour dans le lit d'Isabelle de Castille. La reine croit trouver en Christophe Colomb un pourvoyeur efficace.

22h30 **TÉLÉJOURNAL**

22h50 **NOUVELLES DU SPORT**

23h00 **CINÉMA**
"Un homme marche dans la ville" drame réalisé par Marcel Pagliero avec Ginette Leclerc, J'P. Kerien et Yves Deniaud. (Fr. 49). Un docker commet une erreur sur la personne et s'attaque à un homme qu'il croit être l'amant de sa femme. L'homme injustement attaqué tue le docker. La veuve accuse du meurtre l'ami de son mari qui a repoussé ses avances.

●vendredi
le 25 juillet

10h40 **OUVERTURE ET HORAIRE**

10h45 **EN MOUVEMENT**
«Conditionnement physique général». La condition physique et la condition de la vie. Participation de Myriam.

11h00 **LA SOURIS VERTE ●**

11h15 **OUM, LE DAUPHIN BLANC**

11h30 **LES PIERRAFEU**
«Fred à l'école» Le nouvel évaluateur de Miroc décrète que chaque employé devra avoir son diplôme d'études secondaires. Fred doit donc se recycler.

12h00 **CENT MILLIONS DE JEUNES**
«Hovercraft».

12h30 **MON FILS**
Avec Henri Serre et Martin Serre. «La Mort». En Suisse, Henri et son fils sont les hôtes d'une jeune antiquaire. Mais ils doivent bientôt songer à se diriger vers un autre pays.

13h00 **DANS LA NOTE**

13h30 **TÉLÉJOURNAL**

13h35 **RÉSEAU-SOLEIL**
De Sherbrooke. Thème: «Am stram gram». Une mine d'or à Chartierville, avec M. Vermette. Une maison hantée où on ne peut se tenir debout en équilibre. «Un écrivain maudit», avec André Poulin. Quelqu'un qui lit dans les lignes de la main, avec Mme Lebel. Animatrice: Christiane Suzor. Recherches: Sylvie Arolphe. Réal.: Rachelle Lussier.

14h30 **CINÉMA ●**
Paix à celui qui vient au monde. Drame de guerre réalisé par Alexandre Alov et V. Naounov, avec Alexandre Demianenko et Ludmilla Choporienko. Trois soldats russes reçoivent comme mission de conduire à l'hôpital une Allemande sur le point d'accoucher. Cette mission en faveur d'une ennemie ne leur plaît guere mais peu a peu la pitié les gagne (Russe 61)

16h00 **ALLO GRENOUILLE**

16h30 **BIDULE DE TARMACADAM ●**
Avec Ronald France, Yvon Thiboutôt, Monique Rioux-Boisvert, Jean-Louis Millette, Gilbert Chénier et Marie-Claire Nolin. Réal.: Hubert Blais. «Le Duel».

17h00 **POUR TOUS**
Panique à bord. Drame réalisé par Andrew L. Stone, avec Robert Stack, Dorothy Malone et George Sanders. Un incendie éclate dans la chambre des machines d'un paquebot de luxe voguant vers le Japon (USA 60).

18h30 **ACTUALITÉS 24**

19h00 **LES ANIMAUX CHEZ EUX**
Narrateurs: André Hébert et Bertrand Gagnon. «La Jungle vivante». Le photographe naturaliste Robert C. Hermes a observé les animaux d'une forêt de Panama et les liens complexes qui les unissent aux plantes. Réal.: Dan Gibson.

19h30 **MARCUS WELBY, M.D.**
Avec Robert Young, James Brolin et Elena Verdugo. «Un cas exceptionnel». Traumatisée par deux avortements suivis d'une hystérectomie, une jeune infirmière tente de se suicider. Elle reprend son service et se voit confier un patient qui a aussi cédé à une impulsion suicidaire.

20h30 **HORS SÉRIE**
Jo Gaillard. 7e: «L'Inconnu». Alors que la «Marie-Aude» vogue vers Tunis, l'homme de barre signale une barque à la dérive, au fond de laquelle un homme gît sans connaissance. Dans un semi-coma, il prononce des phrases dans une langue que personne ne comprend.

21h30 **PROPOS ET CONFIDENCES**
Entrevue avec Robert de Roquebrune **(1re de 6)** Réal.: Jean Faucher.

22h00 **L'ÉCOLE EN QUESTION**
«Quinze ans de réforme: les institutions d'enseignement privées» (8e de 13). Un secteur en marge du secteur public de notre système scolaire? Une mode ou une dévalorisation de l'institution publique. Animateur: Florian Sauvageau. Recherches: Jean-Claude Forand. Réal.: Pierre-Marcel Claude.

22h30 **TÉLÉJOURNAL**

22h50 **NOUVELLES DU SPORT**

23h00 **APPELEZ-MOI LISE**



Lise reçoit ce soir **Yvon Deschamps;** la famille Soucy; Georgianna Audet, femme bûcheron et violoneuse, et Amédée Fortin, coureur des bois et piqueur de gommes. Réal.: Pierre Monette.

24h00 **CINÉMA**
"Un peu de soleil dans l'eau froide" drame réalisé par Jacques Deray avec Claudine Auger, Marc Porel Judith Magre et Bernard Fresson. (Fr, 71). Déprimé tant sur le plan sentimental que professionnel, un jeune journaliste part chez sa soeur à Limoges. Dans ce milieu fortuné, il découvre une jeune femme mariée avec laquelle il vit le grand amour. Mais de retour à Paris, la lassitude reprend ses droits.

21h00 LES BEAUX DIMANCHES
Des écrivains québécois: Yves Thériault. Portrait animé où se mêlent les traits de l'écrivain à ceux de l'homme dans son milieu quotidien. C'est d'abord le propriétaire terrien qui nous sert de cicérone. Puis, Yves Thériault se livre aux confidences: il évoque son enfance pauvre, discute de ses livres et du métier d'écrivain. Réal.: Claude Savard. Prod.: l'OFQ.

21h35 LES BEAUX DIMANCHES
Un troisième testament. «Augustin 354-430». Documentaire biographique réalisé par Jeremy Murray-Brown. Commentaires dits par Malcolm Muggeridge. Histoire et pensée de saint Augustin, évêque d'Hippone. Théologien, philosophe et dialecticien, il est l'auteur des «Confessions», de la «Cité de Dieu» et d'autres traités et est considéré comme le plus célèbre Père de l'Eglise.

22h30 TÉLÉJOURNAL
Lecteur: Gaétan Barrette.

22h45 SPORTS-DIMANCHE

23h00 CINÉ-CLUB
Histoire du Cinéma Français No III



●lundi
le 21 juillet

10h40 OUVERTURE ET HORAIRE

10h45 EN MOUVEMENT
Animateurs: Claude Bouchard et Jean Brunelle. Réal.: Jean-Claude Houde. «Conditionnement physique général». Les effets de l'activité et de l'inactivité sur les muscles. Participation de Lise.

11h00 LA SOURIS VERTE ●



Avec **Louisette Dussault.** «Les Horloges».

11h15 LES AVENTURES DE COLARGOL
Dessins animés. «Colargol dans l'espace». «Essais d'envol». «En route pour le cosmos».

11h30 LES PIERRAFEU
Voix de Paul Berval, Denise Proulx, Monique Miller et Claude Michaud. «Guili-guile, Arthur». L'oncle Eustache, un millionnaire, annonce sa visite imminente et a hâte de voir le petit Eustache, un filleul que Fred lui a «inventé». Fred demande à Arthur de «faire» le bébé.

12h00 CHER ONCLE BILL
En vedette: Brian Keith, Sebastian Cabot, Johnny Whitaker, Anissa Jones et Kathy Garner. «Fan, danseuse-étoile».

12h30 LE COMPORTEMENT ANIMAL
«Entre mer et terre». Peter et Suzy Park observent le comportement des mollusques et crustacés qui foisonnent sur la côte de Cornouailles, battue par de puissantes vagues.

13h00 DANS LA NOTE
Jeu questionnaire genre piano-bar, en provenance de Trois-Rivières. Avec Jean-Lou Chauby, au piano. Animateur: Normand Choquette. Réal.: Gilles Barbeau.

13h30 TÉLÉJOURNAL

13h35 RÉSEAU-SOLEIL
De Trois-Rivières. Thème: «L'Eau». Différentes images de l'eau, utilitaire, source de loisirs, forme de travail. La fabrication de canots de façon artisanale, avec M. Michel Carrier. «Polo-Marina»: un club de voile situé au Lac-à-la-Tortue. Céline Perron rencontre Robert Plante et Guy Cloutier qui parlent de la voile. Compétitions de voiliers, M. Léo Normandin, draveur, et M. Normand Lafleur, auteur d'un livre sur la drave, nous expliquent ce qu'était la vie d'un draveur. Rencontre avec un pêcheur de perchaudes: M. Gaston Dupuis. Interviews: Claudette Lambert, Céline Perron, Claude Raymond et André Duquette. Recherches: Louise Boisvert et Janine Lebel. Images: Zoli. Animatrice: Claudette Lambert. Réal.: Marcel Lamy et Pauline Voisard (coord.).

14h30 CINÉMA ●
Un drôle de paroissien. Comédie réalisée par Jean-Pierre Mocky, avec Bourvil, Francis Blanche, Jean Poiret, Jean Yanne et Jean Tissier. Un homme met au point une technique qui lui permettra de piller les troncs des églises de Paris. Une diminution dans les recettes paroissiales inquiète les autorités religieuses (Fr. 63).

16h00 ALLO GRENOUILLE
Présentation de dessins animés par André Cailloux et la marionnette Virginie, manipulée par Francine Ruel. Réal.: Raymond Pesant.

16h30 MAIGRICHON ET GRAS DOUBLE
Théâtre pour enfants. Avec Daniel Gadouas, Claude Michaud, Yvon Thiboutôt, Yvonne Moisan et Louis de Santis. Musique originale de Herbert Ruff. Réal.: Hubert Blais.

17h00 DAKTARI
«Clarence au coeur de lion».

18h00 LA VIE QUI BAT
«Les Coraux». Animateur: Harvey Paradis. Réal.: Adelin Bouchard.

18h30 ACTUALITÉS 24
Avec Joël le Bigot et Jean Ducharme. Reporters: Gilles-Philippe Delorme et Myra Cree.

19h00 LES RECETTES DE JULIETTE PLEIN AIR
Pour souligner la visite de Mia Riddez, Juliette prépare une salade niçoise, des oranges givrées et un boisson «Riddez».

19h30 DÉFI
«Bangkok». Francine Dufour a entrepris de se rendre seule jusqu'en Inde. Un voyage qui est aussi une recherche de soi. Interviews: Diane Renaud et Anik Dousseau. Réal.: Daniel Bertolino et François Floquet, Via le Monde Canada Inc.

20h00 LES GENS DE MOGADOR
En vedette: Marie-Josée Nat, Jean-Claude Drouot, Renée Faure, François Simon, Rachel Cathoud, Lyne Chardonnet, Claudine Delvaux, Dominique Dullin, Pierre Ferval et Ruth-Maria Kubitschek. 8e. Les amours tumultueuses de Frédérique et de Ludivine son ponctuées par la naissance de trois filles. Hubert, toujours amoureux de sa belle-soeur, fait son service militaire puis part pour l'Afrique.

21h00 ROSA
Comédie écrite par Roger Garand, mettant en vedette Denise Filiatrault, François Tassé, Denise Proulx, Guy L'Ecuyer, Yvan Canuel, Béatrice Picard, Denis Drouin, Louise Rémy et la petite Pascale Guilbault. Musique de Marc Gélinas. Direction musicale: Rod Tremblay. Réal.: Louis Bédard.

21h30 JASON KING
«Lauréat à Venise». De passage à Venise, Jason King se voit attribuer un prix littéraire pour un roman dont il n'est pas l'auteur. Ce roman décrit l'histoire d'un crime commis la veille.

22h30 TÉLÉJOURNAL

22h50 NOUVELLES DU SPORT

23h00 LES ROIS MAUDITS
D'après l'oeuvre de Maurice Druon. Avec Georges Marchal, Jean Piat, Hélène Duc, Geneviève Casile, Muriel Baptiste et Gilles Behat. «La Reine étranglée» **(2e).** Louis X le Hutin, époux trompé de Marguerite de Navarre, ceint la couronne. Il ne songe qu'à se remarier. Il laisse à son oncle Charles de Valois, le soin de diriger à sa place un royaume divisé. Il se heurte à Marguerite, toujours recluse, qui s'oppose à l'annulation du mariage. Charles de Valois propose sa nièce, Clémence de Hongrie, pour seconde épouse à Louis. Réal.: Claude Barma.

24h30 CINÉMA ●
"Le coup de minuit" policier réalisé par Gordon Parry avec Diana Dors, George Baker, Terence Morgan. (Br. 65). Un commis, préposé à la comptabilité d'une usine importante, est réduit, par les exigences de sa maîtresse à frauder son employeur. Pour camoufler son geste, il tente de voler la paye des employés. Le forfait attire le gardien qui est tué.

●mardi
le 22 juillet

10h40 OUVERTURE ET HORAIRE

10h45 EN MOUVEMENT
«Cuisse». Les effets de l'entraînement sont généralemnt spécifiques. Participation de Catherine.

11h00 LA SOURIS VERTE ●

11h15 LES HISTOIRES DE BENJAMIN
«Benjamin et le petit âne blanc».

11h30 LES PIERRAFEU
«Aventures dans les îles». Les Caillou et les Laroche gagnent un voyage aux îles.

12h00 BUNNY ET SES AMIS
Dessins animés.

12h30 L'HOMME QUI REVIENT DE LOIN



Avec **Louis Velle, Alexandra Stewart,** Marie-Hélène Brelliat et Michel Vitold: 8é: Marthe Saint-Firmin devient de plus en plus obsédée par le meurtre d'André. Son hystérie se communique à François et à Mlle Hélier.

13h00 CROQUONS LE VERBE
Jeu questionnaire en provenance d'Ottawa. Animateur: Jean-Bernard Rainville. Dessinateur: Jean Blache. Recherches: André Lapierre. Juge: André Renaud. Réal.: Olivier Caron.

13h30 TÉLÉJOURNAL

13h35 RÉSEAU-SOLEIL
De Québec. Reportages dans la région de l'Islet: les métiers à tisser, avec M. Nilus Leclerc; le Musée maritime de l'Islet, et la chorale Etoile au grand large. Visite de la rue du Trésor, à Québec, avec M. Vallière. Les jardins communautaires de Ste-Foy. Animatrice: Marie Savane. Recherches: Colombe Métivier. Réal.: Michel Mercier et Jean-Pierre Ratté.

14h30 CINÉMA ●
Révolution russe ou 1917 Guerre ou révolution. Documentaire réalisé par Jean-Roger Cadet. Commentaires dits par Jean Négroni. La guerre en est sa 4e année. L'équilibre des forces en présence est précaire. La Russie est le théâtre d'une révolution populaire qui la met hors d'état de poursuivre sa participation au conflit mondial (Fr.).

16h00 ALLO GRENOUILLE

16h30 PICOLO
En vedette: Paul Buissonneau. Réal.: Maurice Falardeau, Micheline Latulippe et Hélène Roberge. «La Pizza macaroni».

17h00 DANIEL BOONE
«L'Argent du retour».

18h00 TOUMAÏ
Avec Uwe Friedrichsen et Esrom. «Corne d'abondance».

18h30 ACTUALITÉS 24

19h00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
«Le Drôle de zoo de Morganville» (2e). Avec Hal Holbrook, Joe Flynn, Wally Cox et Anne Seymour. Le maire, incapable de retirer Mitch du zoo, entreprend de saboter son travail et de le discréditer auprès du public et du conseil municipal.

20h00 LA P'TITE SEMAINE
Téléroman de Michel Faure. Avec Yvon Dufour, Olivette Thibault, Louise Portal et Jean Besré. «Les Call-girls». Lucien et Ginette décident de louer le logement du 3e. Participation de Diane Arcand, Louis de Santis, Jacques Bilodeau, Léo Rivet et Patrick Peuvion. Réal.: Rolland Guay.

20h30 L'AMOUR QUOTIDIEN
«L'Ordre des choses». En société, il y a des rites à accomplir: mariage, légalité. Nous ne voulons pas que les autres interviennent dans cet amour. Nous craignons pour notre liberté. Réal.: Fernand Dansereau et Iolande Rossignol.

21h00 PARLEZ-NOUS DE VOUS
Elaine Bédard reçoit, de la région d'Edmonton, Gabrielle Bujold et Elise Chartrand-Déry. Coanimatrice: Hélène Marayana. Réal.: Lisette LeRoyer.

21h30 DOCUMENTS
Réal.: Claude H. Roy.

22h30 TÉLÉJOURNAL

22h50 NOUVELLES DU SPORT

23h00 RENCONTRES
Invitée: Germaine Tillion, ethnologue. Ayant créé en 1940, un groupe de Résistance, elle est condamnée à mort en 42 et déportée à Ravensbrück. En 51, elle fait partie d'un jury international pour alerter l'opinion publique sur les camps soviétiques. Elle lutte aujourd'hui contre toute forme de torture. Sujet: son expérience de la haine et de la violence. Interviewer: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.

23h30 LES JOUEURS
«Alpinisme». Deux jeunes alpinistes québécois nous parlent de ce sport sain et vivifiant entre tous. Réal.: Guy Dufaux.

24h00 CINÉMA ●
"Dunkerque", film de guerre réalisé par Leslie Norman avec John Mills, Robert Urquhart, Ray Jackson et Meredith Edwards. (Br. 58) Après une contre-offensive infructueuse en Belgique, les troupes britanniques sont refoulées sur les plages de Dunkerque. Exposés au tir de la Luftwaffe et complètement encerclés par l'infanterie allemande, elles sont miraculeusement rescapées.

●mercredi
le 23 juillet

10h40 OUVERTURE ET HORAIRE

10h45 EN MOUVEMENT
«Conditionnement physique général». Les effets de l'activité et de l'inactivité sur la graisse. Participation de Lise.

11h00 LA SOURIS VERTE ●

11h15 LES CONTES DE LA RIVE ●
«Le Miroir».

11h30 LES PIERRAFEU
«Le Jour des dames». C'est le jour des dames au stade de baseball. Afin d'entrer gratuitement, Fred se déguise en femme et accompagne Arthur.

12h00 FRANCIS AU PAYS DES GRANDS FAUVES
«Les Bords du Nil».

12h30 VERS L'AN 2000
«L'Agriculture organique: com-

Une fenêtre sur le monde
samedi 19, 18 h 00

Défi
lundi 21, 19 h 30

«Sprint» en Autriche et en Allemagne: «Ils sont partis»

Ils étaient 74, sans compter les parents et les amis, rassemblés à la salle Papineau de la Maison de Radio-Canada.

74 personnes réunies pour le premier rendez-vous, tout juste avant le grand départ vers Francfort.

Il s'agissait des heureux gagnants de l'émission **Sprint**. Tel que promis une fois la saison terminée, on les emmenait en Allemagne et en Autriche. C'était l'occasion de visiter deux pays fort intéressants tout en revivant quelques moments de l'histoire des Jeux Olympiques.

Dans cette salle bondée, où s'exécutaient des musiciens bavarois, les principaux artisans de **Sprint**, qui feront partie du voyage, allaient et venaient, accueillant les heureux voyageurs avec d'immenses sourires.

Il y avait la réalisatrice Thérèse Patry, l'animateur Normand Harvey, Ginette Gareau, script-assistante; Michel Chabot, assistant à la production, ainsi que Maurice Sainte-Marie, administrateur au Service des émissions jeunesse.

Tous ceux à qui nous avons pu parler se montraient pour le moins enthousiastes, y compris les «vieux», ceux qui avaient gagné pour une deuxième année consécutive.

Le voyage **Sprint** connaîtra son point culminant à Munich, qui a abrité les jeux de 1936 et de 1972. Situé à Oberwiesenfeld, en Bavière, le site des derniers Jeux Olympiques est devenu le complexe sportif le plus dense et le mieux structuré au monde. Les visiteurs seront sûrement séduits par ce chef-d'oeuvre d'esthétique et de perfection technique.

En outre, les gagnants de **Sprint** visiteront Innsbruck, cité des Jeux Olympiques d'hiver de 1964 et qui recevra à nouveau les athlètes olympiques en 1976 alors que Montréal recevra les Jeux d'été.

Les principales autres étapes de ce voyage seront Cologne, le Rhin et Nuremberg, en Allemagne, ainsi que Salzbourg, Graz et Vienne, en Autriche.

«Brésil»

A **Une fenêtre sur le monde**, le samedi 19 juillet à 18 heures, les téléspectateurs de Radio-Canada pourront voir un document tiré de la série «Les Enfants du monde»: *Brésil*.

Ce pays immense, à peine plus petit que la Russie, le Canada et la Chine, nous sera présenté par Guardel, un jeune Brésilien semblable à tous les jeunes garçons du monde.

Guardel est orphelin. Il est à la recherche de son père et parcourt cet immense pays, pieds nus et sans argent.

L'aventure de Guardel débute dans l'arrière-pays, au milieu de la jungle, là où on a commencé à défricher depuis quelques années. Le but de Guardel est d'atteindre la capitale, Rio de Janeiro, située sur le bord de l'Atlantique. Pour ce faire, il doit franchir la jungle et les montagnes.

Brésil a été tourné par l'UNICEF, avec la collaboration du gouvernement brésilien. On sait que cet organisme a construit des centres d'accueil au Brésil pour de jeunes orphelins comme Guardel. Animateur: Jacques Lemieux. Réalisation: Michel Gréco.

«Bangkok: Francine Dufour»

A **Défi**, le lundi 21 juillet à 19 h 30, les téléspectateurs sont invités à voir un document intitulé «Bangkok: Francine Dufour».

Anik Dousseau et François Floquet ont rencontré cette jeune diététiste à Bangkok, en Thaïlande, étape d'un long périple devant le mener en Indonésie, dans le Pacifique et en Inde. Pour Francine Dufour, le **Défi** était double: voyager seule jusqu'en Inde, tout en remettant en question des préoccupations d'ordre religieux.

Elle nous fera part de ses motivations, de ses craintes et de ses objectifs, dans ce document tourné pendant les fêtes dans la capitale de la Thaïlande.

• Du 5 au 20 juillet se déroule le tournage de la série **l'Imagination au galop**. Pour cette coproduction de Radio-Canada et de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision, on a choisi d'inviter 26 jeunes participants suisses, canadiens, français et espagnols à Dieulefit, un merveilleux petit village provençal. Cette série, qui fait suite à **l'Oeil apprivoisé**, consiste à favoriser la création artistique tant chez les participants que chez le téléspectateur. Dans ce décor enchanteur, les jeunes créateurs apprendront à ouvrir l'oeil sur l'environnement immédiat, en s'attachant plus précisément aux éléments naturels: la terre, l'eau, le feu et l'air. **L'Imagination au galop** prendra l'affiche au cours de l'hiver, le samedi à 18 heures.

• Parmi les nouvelles émissions qui prendront l'affiche dans la grille des émissions jeunesse au cours de la saison qui vient, le réalisateur Maurice Falardeau prépare un dramatique intitulé **le Grenier** (titre provisoire). Cette série racontera les aventures de Dollard Desbouleaux, qui loue son grenier à trois personnes plutôt qu'à une seule, comme il l'entendait originalement. Ces locataires sont Antoinette Orthographe, auteur de «romans-frissons»; Sâdhu Bidishah, professeur de yoga, et Frimousse, une petite fille qui se transforme en petit garçon sans avertissement. Etienne, c'est le voisin, l'artiste du village et surtout le soutien moral de Dollard.


Les gagnants de Sprint, heureux de s'envoler pour l'Autriche avec l'équipe de production.



ous, les comiques
ımedi 19, 20 h 00

Pour tous
vendredi 25, 17 h 00

Jo Gaillard
vendredi 25, 20 h 30

«Les Bidasses en folie»

Cinq copains inséparables ont décidé de créer une formation pop. Ils utilisent comme lieu de répétition le champ appartenant à l'oncle de l'un d'entre eux et tentent d'y construire une bicoque en empruntant des matériaux ici et là. Ayant choisi des instruments dans un magasin, ils s'aperçoivent que la facture est trop onéreuse pour leur bourse. Mais la vendeuse les aide à trouver du travail. Avec l'argent gagné, ils comptent participer à un concours de musique pop.

Cependant, ils sont appelés sous les drapeaux avant la date de la finale. A la caserne, ils font le désespoir de leur sergent-instructeur par leur inaptitude à la vie militaire, si bien que le colonel finit par les renvoyer dans leurs foyers.

Arrivés au cinéma après s'être fait connaître au music-hall, les Charlots forment un groupe sympathique de jeunes farfelus qui tirent avantage d'une personnalité comique collective.

Les Bidasses en folie, à l'affiche de **Nous, les comiques**, le samedi 19 juillet à 20 heures, à la chaîne française de Radio-Canada.

«Panique à bord»

Quoique l'on sache dès la première minute tout ce qui va se passer, il est impossible de ne pas suivre avec angoisse le déroulement des événements. Andrew Stone, l'auteur-producteur-réalisateur de *Panique à bord*, joue avec beaucoup de précision sur les nerfs des spectateurs: il a choisi son héroïne, sa fille, leur drame comme contrepoint humain à celui d'un navire qui sombre, et il imbrique avec logique les événements pour obtenir dans les scènes ultimes une émotion réelle.

La réalisation est très bonne: Stone utilise au maximum ce décor fantastique qu'est un navire. De la sécurité totale donnée par la masse du bâtiment, il arrive à faire un petit enfer de terreur et d'angoisse, bien secondé en cela par des comédiens éprouvés comme George Sanders, Dorothy Malone et Robert Stack.

Panique à bord sera présenté dans le cadre de **Pour tous**, le vendredi 25 juillet à 17 heures, à la chaîne française de Radio-Canada.

«L'Inconnu»

A **Hors série**, le vendredi 25 juilet à 20 h 30, les téléspectateurs de Radio-Canada auront l'occasion de voir un épisode de **Jo Gaillard**, tourné en Tunisie et s'intitulant «L'inconnu».

La «Marie-Aude» vogue vers Tunis quand l'homme de barre aperçoit par tribord une barque dans laquelle un homme gît sans connaissance. Le naufragé est recueilli à bord dans un état critique et le mystère s'épaissit quand on découvre que l'homme est sans papiers. Dans un demi-coma, l'homme prononce des phrases dans une langue incompréhensible. Jo alerte aussitôt Tunis, où il doit arriver le lendemain et reçoit bientôt de son transitaire tunisien, nommé Barbira, un appel qui l'intrigue.

A Tunis, Jo s'étonne du comportement de l'employé de Barbira venu chercher le malade en ambulance. Devenu soupçonneux, Jo s'oppose au départ de l'inconnu dont la vie lui semble menacée. Il apprend peu de temps après que Barbira a été assassiné dans la matinée. En accord avec la police, il décide de garder l'inconnu à son bord jusqu'à sa prochaine escale. D'étonnantes péripéties permettront à Jo de percer l'identité de l'inconnu, qui n'est pas un homme ordinaire.

Cette série coproduite par Europe no 1, l'ORTF, la RAI et Screen Gems (Canada) Limitée et réalisée par Christian-Jaque, met en vedette Bernard Fresson dans le rôle titre et le Canadien Dominique Briand.

Bernard Fresson et Dominique Briand



Les Bidasses en folie



En bref

• L'émission **les Joueurs** du mardi 22 juillet à 23 h 30 nous présentera deux jeunes alpinistes québécois. Ils nous parleront avec enthousiasme et compétence de ce sport sain et vivifiant. Réalisation: Guy Dufaux.

• Aux **Recettes de Juliette plein air**, le lundi 21 juillet à 19 heures, les téléspectateurs pourront voir Mia Riddez, pour qui notre sympathique hôtesse préparera une salade niçoise, des oranges givrées et une boisson «Riddez».

Mia Riddez



• Le lundi 21 juillet à 23 heures, les amateurs d'histoire sont conviés au 2e épisode des **Rois maudits**, intitulé «La Reine étranglée». Nous y retrouverons Louis X, époux trompé, qui ne songe qu'à se remarier. Son épouse, Marguerite de Navarre, s'oppose à l'annulation du mariage. Avec l'aide de Charles de Valois et du terrible Robert d'Artois, le roi Louis fera étrangler sa femme dans sa prison de Château-Gaillard, ce qui lui permet de se remarier avec Clémence de Hongrie, à qui on cache toutes les raisons de la mort de Marguerite.

La Reine étranglée



• Les téléspectateurs de **Rencontres** auront l'occasion, le mardi 22 juillet à 23 heures, de revoir l'entrevue qu'accordait Germaine Tillion à Marcel Brisebois. Elle y livre ses souvenirs et ses expériences et donne aussi son opinion sur la libération de la femme et sur les écrits de Soljénitsyne.

On lui doit plusieurs oeuvres scientifiques comme: *Ravensbruck, Algérie en 1957, les Ennemis complémentaires,* *les Cousins, le Harem,* et plusieurs articles sur l'ethnologie du Maghreb.

● samedi
le 19 juillet

8h55 OUVERTURE ET HORAIRE

9h00 GRANGALLO ET PETITRO
Aventures du «farwest».

9h30 ROQUET, BELLES OREILLES
Dessins animés.

10h00 TOPINO

10h15 FABLIO, LE MAGICIEN
«Le Cheval et le loup».

10h30 LE MONDE ENCHANTÉ D'ISABELLE
Feuilleton de Youri, avec Isabelle Komerousky, Jean Topart et Laurence Badie. «Le Chapeau». Un vieux chapeau apparaît et disparaît sur le porte-manteau de la berge du village sans que personne ne vienne apparemment l'y mettre ou l'en enlever.

11h00 LA PINCE À LINGE
Jeu mettant en compétition des enfants de pays francophones: France, Suisse, Belgique, Luxembourg, Monaco et Canada. Animateur: Bernard Guillemin.

11h30 LES JEUNES SCIENTIFIQUES
Expériences dans le domaine scientifique. Producteur: Fernand Dansereau, de In Média. «Chicobi».

12h00 BASEBALL
Partie de la NBC. Commentateur: Guy Ferron. Analyste: Jean-Pierre Roy. Recherches et statistiques: Pierre Murphy. Réal.: Julien Dion.

14h30 LES ECHOS DU SPORTS

15h00 LES HEROS DU SAMEDI
«Baseball». Le Championnat provincial de baseball Pee-Wee, du parc Lafontaine. Commentateur: Pierre Dufault. Réal.: Jacques Viau.

16h00 SPORTHEQUE
«Tennis» (7e d'une série de 13). La «CBS Tennis Classic»: match opposant Rod Laver à Alex Metreveli, chez les hommes et Nancy Gunter et Pam Teeguarden, chez les femmes. Leçon de tennis: le lob et l'amorti, avec Thérèse Blais. Commentateur: Richard Garneau. Analyste: François Godbout. Réal.: Louise B.-Tardif.

17h00 BAGATELLE
Dessins animés. «Caliméro et les champignons». «L'Agent Sans-Secret». «La Fourmi atomique». «Bolek et Lolek»: «Chasse et pêche». «Bugs Bunny». «Les Aventures de Gumby»: «Trixie et les oeufs». «Linotte et Finaud»: «Nous irons à la chasse». «Pouf et Riqui»: «Riqui dans les galaxies» et «Sauvetage dans les nuages».

18h00 UNE FENÊTRE SUR LE MONDE
«Le Brésil», de la série «Les Enfants du monde». Guardel, un jeune orphelin brésilien, est à la recherche de son père. Pour le retrouver, il devra franchir la jungle et les montagnes. Réal.: Pierre Rosemund, pour l'UNICEF.

18h30 TÉLÉJOURNAL

18h35 UNIVERS INCONNUS ●
«Les Gens du désert». Documentaire réalisé par Ian Dunlop. Deux familles de Djagamara et de Minma (Australie Centrale), filmées dans leur milieu (Austr. 65).

19h30 LE MONDE EN LIBERTÉ
«En compagnie de l'oie grise».

20h00 NOUS, LES COMIQUES
Les Bidasses en folie. Comédie écrite et réalisée par Claude Zidi, avec les Charlots, Marion Game et Jacques Dufilho. Cinq copains ont décidé de former un groupe musical pour participer à un concours. Mais ils sont appelés sous les armes. A la caserne, ils font le désespoir de leur sergent-instructeur (Fr. 71).

21h30 L'ÉCOLE EN QUESTION
«Quinze ans de réforme: le CEGEP: garage ou tremplin» (7e de 13). Une originalité bien de chez nous! Une idée de la Commission Parent. Est-on allé trop vite? Animateur: Florian Sauvageau. Recherches: Jean-Claude Forand. Réal.: Pierre-Marcel Claude.

22h00 TÉMOIGNAGES
«Drôle de couple». Film realisé par Edouard Lunz, avec Monique Joly et Benoît Girard. Texte: Robert Choquette. Une romancière cherche un sujet. Son mari lui en suggère un, basé sur l'éternel triangle. Elle soupçonne que la situation qu'il lui décrit ne lui est pas étrangère. De fil en aiguille, certaines vérités éclatent.

22h30 TÉLÉJOURNAL
Lecteur: Gaétan Barrette.

22h45 NOUVELLES DU SPORT

23h00 CINÉMA
La Blonde et le shérif. Parodie de western réalisée par Raoul Walsh, avec Kenneth More et Jayne Mansfield. Un armurier britannique cède son entreprise à un neveu qui s'en va vendre des fusils dans le Far West. Son flegme perpétuel le fait triompher de toutes les embûches et, devenu shérif, il terrorise les tueurs les plus dangereux, réconcilie deux clans ennemis, fait la paix avec les Indiens et gagne le coeur d'une danseuse (Brit. 58).

24h30 CINÉ-NUIT
"Sans foi ni loi", western réalisé par Earl Bellamy avec Robert Fuller, Jocelyn Lane, Dan Duryea et Tom Simcox. (Am. 65) Après la guerre de sécession, le jeune capitaine Martin est chargé par le gouvernement de retrouver une importante cargaison d'or abandonnée par les Sudistes sur le territoire des Apaches. Le guide, un bandit notoire, compliquera dangereusement la tâche du capitaine.

● dimanche
le 20 juillet

8h55 OUVERTURE ET HORAIRE

9h00 YOGI ET COMPAGNIE
Dessins animés. «Monsieur Vandal». Grangallo hérite de toute une ville de l'Ouest. Il la restaure pour en faire un lieu touristique.

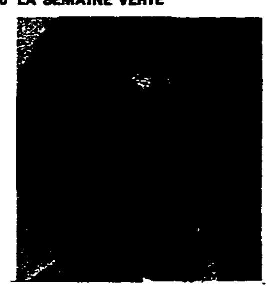
9h30 LANCELOT, AGENT SECRET
En vedette: des chimpanzés.

10h00 LE JOUR DU SEIGNEUR
Célébration de la messe par M. l'abbé Benoît Hins, devant un groupe de la Matapédia (Amqui, Causapscal, la vallée de la Matapédia). Animateur: André Daris. Réal.: Simon Richer.

11h00 LA FLÈCHE DU TEMPS
«Obstétrique et gynécologie» (1re de 3): «Mortalité foetale et périnatalogie». Le docteur Bernard Leduc, de l'hôpital Notre-Dame, nous fait part des nouveautés obstétricales qui ont été discutées lors du dernier congrès de la Fédération des Sociétés de gynécologie et d'obstétrique de langue française qui s'est tenu en septembre dernier. — «Télédétection». Depuis son lancement par la NASA, le satellite de télédétection ERTS ne cesse d'alimenter la terre d'images multispectrales, constituant une source abondante de données scientifiques d'applications diverses. Invités: MM. Guy Rochon, Alain Soucy et Edward Langham. Recherches: Bernard Houde. Animateur: Paul-Emile Tremblay. Réal.: Jean Martinet.

11h30 PRÉLUDE
Rencontre avec des jeunes musiciens canadiens: Pierre Blackburn, trompettiste, étudiant au Conservatoire du Québec à Chicoutimi. Réal.: François Brault.

12h00 LA SEMAINE VERTE



Dossier: l'agriculture au Sénégal, avec Gustave Larocque. Réal.: Jean-Guy Landry. Chronique horticole: les jardinets décoratifs, avec Denise Ouellet. Commentaires sur l'actualité agricole, avec Jean-Guy Roy. La production de bouvillons sur herbage. La pêche à la barbotte dans l'Outaouais. Les protestations contre les centres nucléaires. Animateur: Pierre Perreault. Réal.: André Desbiens, Claire Villemaire et Jean-Guy Landry.

13h00 D'HIER À DEMAIN
«Portrait de l'univers: les Racines du mal». Documentaire réalisé par Jean Tellier, avec P.P. Grasse, Monique Tosello, K. Lorenz et M. Goustard. D'où venons-nous? D'où vient l'agressivité humaine?

14h00 L'UNIVERS DES SPORTS
«Volleyball». Du Centre Paul-Sauvé: tournoi préolympique de volleyball masculin, dans le cadre des Compétitions internationales de Montréal 1975. Commentateur: Pierre Dufault. Analyste: Jean-Pierre Tibi. Réal.: Jacques Primeau.

15h30 FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREUX
En vedette aujourd'hui: le Quatuor de Léon Francioli. Contrebassiste. Léon Francioli, qui a joué avec le saxophoniste Michel Portal, trouvait, dans le «free jazz», une musique à sa mesure, qui fait tout éclater dans la violence pour aboutir à une plus grande pureté. Textes: Gilles Archambault. Annonceur: André Hébert. Mise en ondes: Raymonde Boucher.

16h00 L'HEURE DES QUILLES
Du salon de quilles Laurentien, tournoi de grosses quilles. Commentateurs: Yvon Blais et Jean Bernard. Réal.: Louise B.-Tardif.

17h00 LES RELIGIONS ET L'HOMME
«Le Monde de Satan». Peut-on croire encore aux puissances du mal, personnifiées par Satan. Entrevues avec des psychiatres, des écrivains, dont Julien Green, Guy Breton et Marcel Jouhandeau; Daniel Picot, Gustave Martelet, Gérard Marier, le Dr Louis Poirier; des théologiens et Mgr Belleau, exorciste. Analyse et étude: Pierre Jeancard. Interviewer: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.

18h00 ACTION SANTÉ
«Les Enfants». Francine Lavergne-Thibodeau donne des cours de conditionnement physique à des jeunes de trois ans et plus. L'enfant doit prendre conscience de son corps très tôt; on doit lui inculquer de bonnes habitudes alimentaires et physiques. Réal.: Pierre Germain

18h30 TÉLÉJOURNAL

18h45 ATOME ET GALAXIES

19h00 LA PETITE PATRIE
Téléroman de Claude Jasmin. Avec Vincent Bilodeau, Jacques Galipeau, Gisèle Schmidt, Louise Laparé, Louise Rinfret, Christiane Pasquier, Denyse Chartier, Robert Maltais et Camille Ducharme. «Le temps qui passe». Clément observe sa soeur Lucie dont la jeunesse s'envole et qui, ce jour-là, essaie de remplacer tant bien que mal sa mère malade. Réal.: Florent Forget.

19h30 LES BEAUX DIMANCHES
Râga. Documentaire sur le grand musicien indien Ravi Shankar. Avec Ravi Shankar, Yehudi Menuhin et George Harrison. Réal.: Howard Worth.

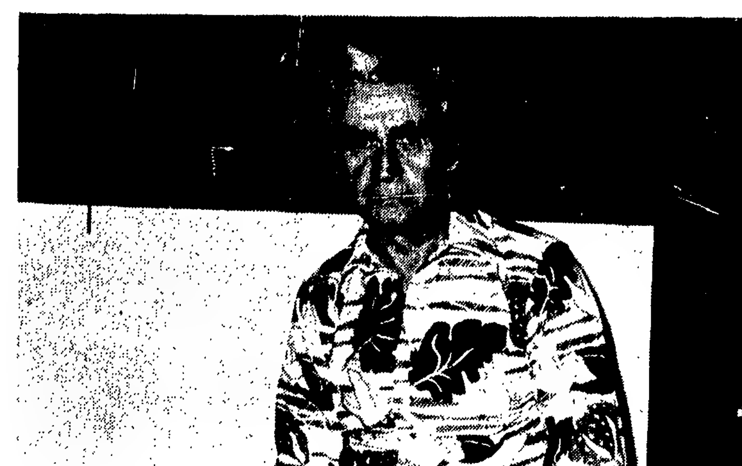
Franco - Saint-Paul

Elections municipales

Dû à la démission de M. Panylyk, la position de maire pour la ville de St-Paul fut ouverte et mercredi, le 9 juillet, les citoyens ont participé à cette élection partielle. Il y avait aussi une position de conseiller qui a été ouverte par la démission de M. John Bagan. Les résultats sont les suivants:

	Bagan	Drouin	Amyotte	Strynadka
A-D	191	180	198	172
E-K	137	87	102	115
L-O	122	101	119	106
P-Z	258	140	152	246
	(maire)		(conseiller)	

On peut voir par les résultats que nos candidats francophones ont subit des défaites malheureuses. Qu'est-ce qu'on peut dire de ceci? Est-ce que la population francophone n'est pas concernée de leur futur? Ou même encore... peut-être que la population francophone est vraiment disparue de la région et nous n'avons pas encore aperçu le départ? Savez-vous la raison?



Notre nouveau maire: M. John Bagan



Notre nouveau conseiller: M. Strynadka

Vandalisme au Centre Culturel

Le centre culturel de St-Paul est la victime d'une philosophie de destruction qui est donc contre le progrès de cette ville. On a trouvé, un matin, il y a environ deux semaines, que de nombreuses fenêtres avaient été cassées par des pierres. C'est quasiment incroyable quand on y pense que quelqu'un trouve nécessaire de faire quelque chose d'inutile comme ceci. Mais, alors c'est vrai aussi que les Maoistes ont leur place sur la terre... non?

CARDA

Immeuble
Placements

C.P. 327, St-Paul
645-4056

Gérant: G. Bergeron

FETE AU VILLAGE A LEGAL

(30 milles au nord d'Edmonton)

SAMEDI ET DIMANCHE, LES 26 ET 27 JUILLET

Fête dédiée à M. Georges Bugnet - écrivain et pionnier

Entrée - Adultes: $1.00 Enfants moins de 12 ans: gratuit

Rencontrez vos amis à Legal, régalez-vous, amusez-vous, Mlle Cabane à Sucre sera parmi nous...

PROGRAMME:

Samedi

08h.30 Déjeuner aux crêpes
09h.30 Café pour dignitaires
10h.30 Parade
11h.00 Ouverture du terrain Midway - amusements par Wally, jeux, souvenirs, etc.
11h.30 Rafraichissements à l'arène
12h.00 Baseball
Goûter civique pour dignitaires
Gymkhana
13h.30 Orchestre "Twilites"
14h.00 Bingo
14h.30 Tournoi de mangeurs de crêpes
17h.00 Barbecue
19h.30 Couronnement de "Mlle Fête au Village"
20h.30 Cabaret avec "Les Satellites"
(Pendant la journée il y aura 5 spectacles de marionnettes)

Dimanche

08h.30 et 10h 30 Messe à l'église St-Emile
12h.00 Baseball et Midway-amusements
13h.00 Demolitions d'autos
Gymkhana
14h.00 Bingo
14h.30 Concert en plein air - Danse folklorique (groupe de Falher) - chants, etc.
15h.30 Tournoi de gigues
17h.00 Barbecue
18h.00 Finales de baseball
20h.30 Théâtre à l'arène: Artiste "Gabrielle Bugeaud" Magicien: "John Charles" - Entrée: $1.00, enfants moins de 12 ans: gratuit
22h.00 Feux d'artifices
(Pendant la journée il y aura 5 spectacles de marionnettes)

TOURNOI DE BASEBALL DE $1200.00
(Morinville, Bon Accord, Westlock, Linaria, Vimy, Lamont, Rochester, Legal)

Prix d'entrée de $25.00 les samedi et dimanche soirs à 19h.00

BIENVENUE A TOUS...

Cartes d'affaires

HUTTON UPHOLSTERING
Housses de toutes sortes, réparations tentes et auvents
Estimés gratuits
10542 - 96e rue - Tél. 424-6611

DR R.D. BREAULT
DR R.L. DUNNIGAN
DENTISTES
Strathcona Medical Dental Bldg
8225 - 105e rue - Chambre 302
Tél. 439-3797

WIDDIFIELD & CO.
Comptables agréés
Lyle F. Widdifield B. Comm. C.A.
Boîte Postale 1316, Bonnyville
826-3678 (bur) ou 826-2286 (rés.)

OPTICAL PRESCRIPTION
230 Edifice Physicians & Surgeons
PAUL J. LORIEAU
8409 - 112e rue - Tél. 439-5094

ASSURANCE
H. MILTON MARTIN
Assurances de toutes sortes
Prop.: Mme Gertrude S. Blais
No. 307, 9939 - 115e rue
Tél. 482-3095 ou 474-7745

LEO AYOTTE AGENCIES
Rep.: Léo Ayotte
Comptabilité, rapports d'impôts, Assurances générales
Edifice La Survivance
Bur. 422-2912 Rés. 455-1883

H.R. THERRIEN
Comptable agréé
501 Confederation Bldg.
10355 Jasper Avenue
Tél.: 429-1423

EDMONTON RUBBER STAMP CO. LTD
Fabricants d'estampes en caoutchouc et de sceaux
10127 - 102e rue Tél. 422-6927

DR LEONARD D. NOBERT
DENTISTE
Docteur en chirurgie dentaire
54 rue St-Michel, St-Albert
Tél. 459-8216

MacCOSHAM VAN LINES
Entreposage et transport
Camions spéciaux pour meubles
103e avenue - 109e rue, Tél. 422-6171 Edmonton

ASSURANCES
Assurances-vie et incendie
Denis J. Bérubé
Tél.: 399-8793 (Bureau)
C.P. 14, Beaumont, TOC OHO

DR PAUL HERVIEUX
DENTISTE
Edifice Glenora Professionnal
Bur. 452-2266 - Rés. 454-3406
10204 - 125e rue Edmonton

DR R.J. SABOURIN
DENTISTE
Bureau 488-1880
Résidence 488-3713
213 Le Marchand - Edmonton

McLEAN'S T.V. CENTRE LTD.
Vente et entretien
Falher, Alta Tél. 837-2331

LEO BRAULT AGENCIES
automobiles - yatchs - maisons
13411 - 102 avenue, Edmonton
Tel.: 452-6888

PLOMBERIE AQUATEC
EMILE AMYOTTE
Rénovation - Nouvelle construction - Service.
7120 - 86 Avenue, Edmonton, Alta. TEL.: 466-3225

ESPACE A LOUER

J. ROBERT PICARD
OPTOMÉTRISTE
10343 ave Jasper, Edmonton
Bur. 422-2342

ESPACE A LOUER

ESPACE A LOUER

Professeurs demandés

La commission scolaire de Gravelbourg désire des enseignants pour les positions suivantes :

- 3ième anné - classe désignée
- 6ième année - Classe désignée
- Français (A.C.F.C.) en 8-9-10; religion en 10-11-12; sciences en 9.

S'adresser, en donnant renseignements, à :

A.H. Lepage,
sec-trés., C.P. 748
Gravelbourg
Sask. SOH 1XO

On demande

Un professeur bilingue pour une classe de maternelle à Beaumont, dès septembre 1975. (Beaumont est situé à 13 milles au sud d'Edmonton)
S'adressez par lettre ou téléphone à :

- Sylvia Beaudoin, Beaumont, Alta. Tél : 399-8503

ou

- Judy Bodnaruk, Beaumont, Alta. Tél : 399-8534

Institutrice

L'école maternelle de Donnelly est à la recherche d'une institutrice biblingue, pour le début de septembre 1975. Toute personne intéressée doit écrire à :

Mme Jeannine Dion
C.P. 72
Donnelly

ou téléphoner au : 925-3821.
Date limite des applications : 1er août.

SECRÉTAIRE

Le district scolaire de Bonnyville No. 2665 est à la recherche des services d'une secrétaire pour le bureau central commençant le 15 août, 1975.
Veuillez soumettre votre application avant le 8 août 1975 à :

Monsieur Guérin Ouellet,
Secrétaire-trésorier,
District scolaire de Bonnyville No. 2665,
C.P. 279,
BONNYVILLE, Alberta.
TOA OLO

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le district scolaire de Bonnyville No. 2665 est à la recherche des services d'un secrétaire-trésorier commençant le 1er septembre, 1975.
Veuillez soumettre votre application avant le 8 août, 1975 à :

Monsieur Guérin Ouellet,
Secrétaire-trésorier,
District scolaire de Bonnyville No. 2665,
C.P. 279,
BONNYVILLE, Alberta
TOA OLO

Secretaire

- Connaissance Supérieure du français
- Bonne connaissance de l'anglais
- Possédant l'équivalent du CEGEP et cinq ans d'expérience minimun
- Salaire $8,200.00 - $10,200.00

Ecrire : Bureau du Doyen, 8406-91ème rue, Edmonton, Alberta T6C 4G9

APPEL D'OFFRES

MINISTERE DES TRANSPORTS

LES SOUMISSIONS CACHETEES et portant sur l'enveloppe la mention "Tender for Major Repairs to Runway 12-30 at Hay River Airport, Hay River, N.W.T." seront reçues jusqu'à 3h.00 p.m. le 28 juillet 1975.

Les matériaux principaux ainsi que leur quantité approximative sont: "Hot mix asphaltic concrete" - 3500 tonnes; et "Stockpile crushed gravel" - 5000 tonnes.

On peut se procurer les plans, les devis et les documents de soumission au ministère des Transmports, bureau régional des approvisionnements, salle 918, 9820-107e rue, Edmonton, Alberta, moyennant un chèque bancaire visé de $50.00 établi à l'ordre du Receveur Général du Canada.

Les plans et devis seront en montre à la Builders Exchanges à Edmonton, Grande Prairie, Alberta; Vancouver, C.B., au centre de Construction Industrielle, Burnaby, C.B.; et au bureaux des directeurs de l'aéroport à Yellowknife et Hay River, T.N.O.

D. J. Dewar
Administrateur de la
région de l'Ouest

Gardienne

Pour enfant de 3 mois, tous les jours de 9 am. à 4 pm. Contacter Pat au : 488-5405

Achetez tous vos vêtements d'enfants chez les frères Tougas, propriétaires de

Jack and Jill

Avenue Jasper, à l'ouest de l'Hôtel Cecil

Centres d'Achats

Meadowlark, Southgate, Londonderry, Westmount & Bonnie Doon



CIMETIERES CATHOLIQUES
de l'archidiocèse d'Edmonton

L'inhumation dans un cimetière catholique est un privilège et un honneur pour ceux qui ont la Foi. Le lieu d'enterrement de votre famille devrait démontrer votre Foi.

Plus de familles aujourd'hui choisissent leur lieu d'enterrement dans des endroits qui rappellent leurs dévotions de famille.

SAINTE-CROIX
Route de St-Albert
EDMONTON

CATHOLIC CEMETERIES
11237 avenue JASPER
Tél. 482-3122

Aspergum prend l'irritation par la gorge...

La gomme médicamentée Aspergum contient un ingrédient reconnu pour soulager la douleur.
C'est un moyen efficace de calmer une gorge irritée Aspergum, si agréable à prendre que les enfants l'aimeront aussi. Ne laissez pas l'irritation vous prendre à la gorge, mâchez Aspergum à saveur de cerise ou d'orange *Ça soulage*.

Aspergum



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, salle 1000, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton (Alberta) T5J 2E7 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise seront reçues jusqu'à 11h.30 a.m. à la date limite déterminée.

1. **Projet - 86133 & 86134**

CONSTRUCTION OF (2) TWO PRE-FABRICATED NURSES RESIDENCES AT POINTS LOCATED AT WOLLASTON LAKE AND SOUTHEND, SASKATCHEWAN

Date limite: le 1er août 1975. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise des bureaux suivants du ministère des Travaux publics: salle 1000, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta; 801 Edifice des Ressources naturelles, 205 - 9 avenue S.E., Calgary, Alberta; 902 Spadina Crescent, Saskatoon, Saskatchewan; et 201 - 269 rue principale, Winnipeg, Manitoba. Les documents peuvent être consultés par l'entremise des bureaux de l'Association de construction situés à Edmonton et Calgary, Alberta; Saskatoon et Prince Albert, Saskatchewan; et Winnipeg, Manitoba.

2. **Projet - 86135**

CONSTRUCTION OF PRE-FABRICATED NURSES RESIDENCE AT FOND-DU-LAC, SASKATCHEWAN

Date limite: le 1er août 1975. On peut se procurer les documents de soumission moyennant un des bureaux suivants du ministère des Travaux publics: salle 1000, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta; 801 Edifice des ressources naturelles, 205-9e avenue, S.E., Calgary, Alberta; 902 Spadina Crescent, Saskatoon, Saskatchewan; et 201-269 rue principale, Winnipeg, Manitoba. Les documents peuvent etre consultés par l'entremise des bureaux de l'Association de construction situés à Edmonton et Calgary, Alberta; Saskatoon et Prince Albert, Saskatchewan; Winnipeg, Manitoba.

Directeur du projet: M. J. Parker
D.P.W. Edmonton, Alberta
Tél.: (403) 425-6965

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. E. Peach
Chef des services financiers
et administratifs - région de l'Ouest



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, salle 1000, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta T5J 2E7 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 11h.30 à la date limite déterminée.

ENTREPRISE

"INTERIOR PAINTING FEDERAL BUILDING EDMONTON, ALBERTA (SERVICE CONTRACT - 1 YEAR PERIOD)"

On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureaux suivant du Ministère des Travaux publics: salle 1000, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta et ils peuvent être consultés à l'Association de construction, situé à Edmonton, Alberta.

Date limite: le 31 juillet 1975

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. E. Peach,
Chef des Services financiers
et administratifs - région de l'Ouest

CANADA

Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

ALBERTA

PARTIE I

Avis de séances pour l'audition d'observations

En novembre 1964, le Parlement a adopté une loi intitulée *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*. Cette Loi établissait un nouveau mode de délimitation des circonscriptions électorales fédérales. Elle autorisait la nomination dans chaque province d'une Commission indépendante chargée de proposer les dimensions des circonscriptions électorales fédérales ainsi que leur nom et leurs limites. Elle établissait également le principe d'une représentation aussi exacte que possible de la population. La Loi modifiée permet à la Commission, lorsqu'elle le juge nécessaire ou souhaitable, de tenir compte des considérations spéciales d'ordre géographique, de la faible ou forte densité de la population des diverses régions de la province, de leur accessibilité, leur superficie ou leur configuration et de toute communauté ou diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions de la province. Toutefois, il ne peut être tenu compte du taux relatif de croissance de la population des différentes parties de la province.

En 1965, les Commissions créées aux termes de la nouvelle Loi se sont basées sur les chiffres tirés du recensement de 1961 pour remanier les circonscriptions électorales de leur province respective. Les limites des nouvelles circonscriptions sont devenues officielles en 1966.

La Loi exige qu'à la suite de chaque recensement décennal il y ait une revision des limites des circonscriptions électorales afin de tenir compte de l'augmentation de la population, de ses déplacements et de ses changements. Avec le recensement de 1971 sont donc apparus les changements qui s'étaient produits en l'espace de dix ans. Une proclamation, publiée le 30 juin 1972, créa donc dans chaque province une nouvelle Commission, chargée de proposer les modifications des limites des circonscriptions électorales fédérales que peuvent rendre nécessaires les résultats du dernier recensement.

Toutefois, avant que la répartition de 1972-1973 ne soit terminée, le Parlement a mis fin aux activités des Commissions pendant que la Chambre des communes étudiait la question de la représentation. A la suite de cette étude, il a été décidé de porter de 264 à 282 le nombre de députés à la Chambre. Il a donc fallu procéder à une nouvelle répartition d'après le recensement de 1971 et tenir compte du nombre accru de circonscriptions électorales.

Par conséquent, une proclamation en date du 28 février 1975 nommait dans chaque province une Commission chargée de recommander la nouvelle répartition des circonscriptions électorales fédérales.

La Commission de l'Alberta est sous la présidence de l'honorable H. J. MacDonald, juge de la Division de première instance de la Cour suprême de l'Alberta. Les membres de la Commission sont: le greffier de l'Assemblée législative de l'Alberta, M. H. W. MacDonald; une fermière de Vermilion (Alberta), M[me] Hilda Wilson et le commissaire à la représentation, M. Nelson Castonguay, d'Ottawa.

Le nombre des circonscriptions électorales en Alberta est passé de dix-neuf (19) à vingt et un (21), soit une augmentation de deux. Pour tenir compte des données du recensement de 1971, le nombre d'habitants de chaque circonscription doit se rapprocher le plus possible de 77,518 (quotient obtenu en divisant par 21 la population de l'Alberta en 1971, soit 1,627,874 habitants) et ne doit en aucun cas être supérieur à 96,897 ni inférieur à 58,139, ce qui laisse une marge de 25 pour cent au-dessus ou au-dessous de la moyenne.

La Commission de l'Alberta a terminé la première partie de son travail. La Partie III du présent avis se compose d'une carte indiquant les circonscriptions électorales projetées et leur nom. On y trouve également la description des limites des circonscriptions électorales, y compris leur population respective. La Partie IV du présent avis donne les motifs qui ont poussé la Commission à fixer de la sorte les limites des circonscriptions électorales.

Conformément à la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta tiendra des séances publiques pour l'audition d'observations au sujet des circonscriptions électorales proposées pour l'Alberta, aux dates et aux endroits suivants:

(1) LETHBRIDGE, Palais de Justice, le mardi 2 septembre 1975, à 2 heures de l'après-midi.
(2) MEDICINE HAT, Palais de Justice, le mercredi 3 septembre 1975, à 2 heures de l'après-midi.
(3) DRUMHELLER, Palais de Justice, le jeudi 4 septembre 1975, à 2 heures de l'après-midi.
(4) CALGARY, Auditorium de la Compagnie du gaz, le vendredi 5 septembre 1975, à 10 heures du matin.
(5) RED DEER, Palais de Justice, le lundi 8 septembre 1975, à 2 heures de l'après-midi.
(6) EDMONTON, Palais de Justice, le mardi 9 septembre et le mercredi 10 septembre 1975, à 10 heures du matin.
(7) GRANDE PRAIRIE, Palais de Justice, le vendredi 12 septembre 1975, à 10 heures du matin.

En vertu de l'article 16 de ladite Loi, la Commission a établi des règles régissant les séances pour l'audition d'observations, lesquelles règles sont énoncées dans la Partie II du présent avis.

Le Parlement a stipulé, au paragraphe 17 (4) de ladite Loi, que la Commission n'entendra aucune observation à ses séances sauf si un avis écrit a été donné indiquant le nom et l'adresse de la personne qui désire formuler des observations et précisant la nature de celles-ci et l'intérêt de cette personne. Cet avis doit être envoyé ou remis dans les vingt-trois (23) jours de la publication du présent avis au secrétaire de la Commission, M. A. Parker Kent, suite 501, 239, 8[e] avenue sud-ouest, CALGARY (Alberta).

CALGARY, ce seizième jour de juillet 1975.

Le président de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta

L'HONORABLE H. J. MACDONALD

PARTIE II

Conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et à tous les autres pouvoirs qui lui sont attribués à cette fin, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta établit par la présente les règles suivantes.

RÈGLES

1. Les présentes règles peuvent être citées sous le titre: Règles de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales (séances pour l'audition d'observations), 1975.

2. Dans les présentes règles:

a) «Loi» désigne la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et les modifications qui y ont été apportées;

b) «annonce» désigne l'annonce publiée conformément au paragraphe 17 (2) de la Loi donnant avis de la date et de l'endroit fixés pour la tenue de séances en vue de l'audition d'observations;

c) «Commission» désigne la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta;

d) «carte» désigne la carte publiée en même temps que l'annonce et montrant le partage projeté de la province en circonscriptions électorales fédérales;

e) «observations» désigne les observations ou propositions formulées conformément à l'article 17 de la Loi par une personne intéressée, à propos du partage de la province en circonscriptions électorales et du nom proposé pour chaque circonscription;

f) «secrétaire» désigne le secrétaire de la Commission;

g) «séance» désigne une séance tenue pour l'audition d'observations conformément à l'article 17 de la Loi.

3. Une seule personne sera entendue lors de la présentation d'observations au cours d'une séance, sauf si la Commission en décide autrement.

4. (1) Conformément au paragraphe 17(4) de la Loi, la Commission n'entendra les observations, lors des séances, que si un avis écrit et signé a été envoyé ou remis au secrétaire dans les vingt-trois (23) jours à compter de la date de publication de l'annonce et de la carte indiquant

a) le nom et l'adresse de la personne désirant formuler des observations;

b) la nature précise de ces observations et l'intérêt de la personne en cause.

(2) La personne qui signe l'avis doit aussi indiquer auquel des endroits énumérés dans l'annonce elle désire formuler ses observations.

5. Si, en vertu de la règle 4, aucune demande d'audition d'observations n'est présentée, la Commission peut annuler la séance à l'endroit en question. L'avis de l'annulation doit être publié dans le journal approprié.

6. (1) Deux membres de la Commission constituent le quorum nécessaire à la tenue d'une séance pour l'audition d'observations.

(2) Si le quorum ne peut être atteint lors de la tenue d'une séance, le président peut ajourner ladite séance à une date ultérieure. Le secrétaire devra informer toutes les personnes qui devaient formuler des observations de la date à laquelle ces observations seront entendues.

Le secrétaire

A. PARKER KENT

PARTIE III

Carte, limites proposées et noms des circonscriptions électorales

Dans la province de l'Alberta, il y a vingt et une (21) circonscriptions électorales dont chacune doit élire un député. La Commission propose que les circonscriptions électorales soient nommées et décrites comme il suit.

Dans les descriptions suivantes, toute mention de «chemin public» ou de «voie ferrée» signifie, à moins d'indication contraire, la ligne médiane desdits chemins, rues, avenues ou voies ferrées; les sections, townships, rangs et méridiens sont conformes au système d'arpentage des terres du Canada et comprennent l'augmentation de ceux-ci d'après ledit système. Lorsqu'il est question de la rive droite ou de la rive gauche d'une rivière, il s'agit de la rive qui est à droite ou à gauche respectivement quand on regarde vers l'aval de la rivière.

Chaque circonscription comprend toutes les réserves indiennes situées à l'intérieur de ses limites.

Partout où il est fait usage d'un mot ou d'une expression pour désigner une division territoriale, ce mot ou cette expression indique la division territoriale telle qu'elle existait ou était délimitée le premier jour de février 1975, à moins d'indication contraire.

Les chiffres de la population de chaque circonscription électorale sont tirés du recensement décennal de 1971.

1. ACADIA comprend la partie de la province située au nord de la rive gauche de la rivière Red Deer et de la limite sud du township 24 ainsi qu'à l'est et au sud d'une ligne (tous les rangs mentionnés à l'égard de ces limites ouest et nord étant situés à l'ouest du 4e méridien) commençant à l'intersection de la limite est du rang 18 et de la limite nord du township 23 et qui va de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 18 jusqu'à la limite sud du township 30; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 30 jusqu'à la limite est du rang 25; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 25 jusqu'à la rive droite de la rivière Red Deer; de là dans la direction est suivant la rive droite de la rivière Red Deer jusqu'à la limite est du rang 24; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 24 jusqu'à la limite sud du township 42; de là dans la direction est suivant la limite sud du township 42 jusqu'à la limite est du rang 23; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 23 jusqu'à la limite sud du township 48; de là dans la direction est suivant la limite sud du township 48 jusqu'à la limite est du rang 17; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 17 jusqu'à la limite nord du township 45; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 45 jusqu'à la limite est du rang 10; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 10 jusqu'à la limite nord du township 43; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 43 jusqu'à la limite est du rang 8; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 8 jusqu'à la limite nord du township 42; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 42 jusqu'à la frontière est de la province.

(Population: 71,019)

2. ATHABASCA comprend la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'angle nord-est de ladite province et qui va de là dans la direction ouest suivant ladite frontière nord jusqu'à la limite la plus à l'ouest du parc national de Wood Buffalo; de là dans la direction sud suivant la limite ouest dudit parc jusqu'à l'angle nord-est du township 120, rang 10, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 120 jusqu'à la limite ouest du rang 6, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 6 jusqu'à la limite nord du township 88; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 88 jusqu'à la limite ouest du rang 13, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 13 jusqu'à la limite nord du township 79; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 79 jusqu'à la limite ouest du rang 18, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 18 jusqu'à la limite nord du township 70; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 70 jusqu'à la limite ouest du rang 7, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 7 jusqu'à la limite nord du township 64; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 64 jusqu'à la limite ouest du rang 24, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 24 jusqu'à la limite nord du township 61; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 61 jusqu'à la limite ouest du rang 19, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 19 jusqu'à la limite nord du township 60; de là vers l'est suivant la limite nord du township 60 jusqu'à la limite ouest du rang 7, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 7 jusqu'à la limite nord du township 58; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 58 jusqu'à la frontière est de la province; de là dans la direction nord suivant ladite frontière est jusqu'au point de départ.

(Population: 61,751)

3. BOW RIVER comprend la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest de la province et de la limite nord du parc national de Banff; de là vers le sud suivant ladite frontière ouest de la province jusqu'à la limite sud du township 10; de là dans la direction est suivant la limite sud du township 10 jusqu'à la limite est du rang 19, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 19 jusqu'à la limite nord du township 15; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 15 jusqu'à la rive droite de la rivière Bow; de là vers le nord suivant ladite rive droite jusqu'à la limite nord du township 20, rang 19; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 20 jusqu'à la limite est du rang 19; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 19 jusqu'à la limite nord du township 23; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 23 jusqu'à la limite est du rang 18; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 18 jusqu'à la limite sud du township 30; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 30 jusqu'à la limite ouest du rang 26; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 26 jusqu'à la limite sud du township 29; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 29 jusqu'à la limite est du parc national de Banff; de là vers le nord et vers l'ouest suivant les limites est et nord dudit parc jusqu'au point de départ; excepté la région comprise dans les limites de la corporation de la cité de Calgary, telle qu'elle était délimitée en novembre 1974.

(Population: 74,671)

4. CALGARY-CENTRE comprend la partie de la cité de Calgary située à l'est de la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O. et S.-O., au sud de la Seizième (16e) avenue N.-O. et N.-E. et à l'ouest et au nord d'une ligne commençant à l'intersection de la Seizième (16e) avenue N.-E. et de la Sixième (6e) rue N.-E.; de là dans la direction sud suivant la Sixième (6e) rue N.-E. jusqu'à la Huitième (8e) avenue N.-E.; de là dans la direction ouest suivant la Huitième (8e) avenue N.-E. jusqu'à Edmonton Trail; de là dans la direction sud suivant Edmonton Trail et la Quatrième (4e) rue N.-E. jusqu'à la rive droite de la rivière Bow; de là vers l'est suivant la rive droite de ladite rivière Bow jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là vers le sud et vers l'ouest suivant la rive gauche de ladite rivière Elbow jusqu'à la Vingt-sixième (26e) avenue S.-O.; de là dans la direction est suivant la Vingt-sixième (26e) avenue S.-O. et la Vingt-sixième (26e) avenue S.-E. jusqu'à la Première (1re) rue S.-E.; de là dans la direction sud suivant la Première (1re) rue S.-E. jusqu'à la Trente-quatrième (34e) avenue S.-E.; de là dans la direction ouest suivant la Trente-quatrième (34e) avenue S.-E., le chemin Mission et la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O. jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là vers le sud et vers l'ouest suivant la rive gauche de ladite rivière Elbow jusqu'à la limite est du Bloc A de la Réserve communautaire (Parc River); de là dans la direction nord suivant la limite est dudit Bloc A jusqu'à la limite nord dudit bloc; de là dans la direction nord suivant la Quatorzième (14e) rue S.-O. jusqu'à la Trente-troisième (33e) avenue S.-O.; de là dans la direction ouest suivant la Trente-troisième (33e) avenue S.-O. jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) rue S.-O.

(Population: 82,564)

5. CALGARY-EST comprend la partie de la cité de Calgary située au sud de la limite nord de ladite cité, à l'ouest de la limite est de ladite cité et à l'est et au nord d'une ligne commençant à l'intersection de la limite nord de la section 11 du township 25, rang 1, à l'ouest du 5e méridien et de la rive droite du ruisseau Nose et qui va de là dans la direction sud suivant la rive droite du ruisseau Nose jusqu'au prolongement vers l'est de la Vingt-quatrième (24e) avenue N.-E.; de là dans la direction ouest suivant ledit prolongement et la Vingt-quatrième (24e) avenue N.-E. jusqu'à la Sixième (6e) rue N.-E.; de là dans la direction sud suivant la Sixième (6e) rue N.-E. jusqu'à la Huitième (8e) avenue N.-E.; de là dans la direction ouest suivant la Huitième (8e) avenue N.-E. jusqu'à Edmonton Trail; de là dans la direction sud suivant Edmonton Trail et la Quatrième (4e) rue N.-E. jusqu'à la rive droite de la rivière Bow; de là vers l'est suivant la rive droite de ladite rivière Bow jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là vers le sud et vers l'ouest suivant la rive gauche de ladite rivière Elbow jusqu'à la Vingt-sixième (26e) avenue S.-O.; de là dans la direction est suivant la Vingt-sixième (26e) avenue S.-O. et la Vingt-sixième (26e) avenue S.-E. jusqu'à la Première (1re) rue S.-E.; de là dans la direction sud suivant la Première (1re) rue S.-E. jusqu'à la Trente-quatrième (34e) avenue S.-E.; de là dans la direction ouest suivant la Trente-quatrième (34e) avenue S.-E., le chemin Mission et la Trente-quatrième (34e) avenue S.-O. jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là vers le sud et vers l'ouest suivant la rive gauche de ladite rivière Elbow jusqu'au prolongement vers le nord de la Quatrième (4e) rue S.-O.; de là vers le sud suivant ledit prolongement et la Quatrième (4e) rue S.-O. jusqu'à la Cinquantième (50e) avenue S.-O.; de là dans la direction est suivant la Cinquantième (50e) avenue S.-O. jusqu'à Macleod Trail; de là dans la direction sud suivant Macleod Trail jusqu'à la promenade Heritage; de là dans la direction est suivant la promenade Heritage jusqu'à la Sixième (6e) rue S.-E.; de là dans la direction sud suivant la Sixième (6e) rue S.-E. jusqu'au prolongement vers l'ouest de la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue S.-E.; de là dans la direction est suivant ledit prolongement jusqu'à la rive droite du chenal principal de la rivière Bow; de là dans la direction sud suivant la rive droite dudit chenal principal de la rivière Bow jusqu'à la limite sud de la section 4 du township 23, rang 29, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction est suivant la limite sud jusqu'à l'angle sud-est de la section 4; de là dans la direction nord suivant la limite est jusqu'à l'angle nord-est de ladite section 4; de là dans la direction est suivant la limite sud des sections 10 et 11 du township 23, rang 29, à l'ouest du 4e méridien, jusqu'à la limite est de ladite cité de Calgary.

(Population: 72,563)

6. CALGARY-NORD comprend la partie de la cité de Calgary située au nord-est de Crowchild Trail N.-O. et la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O., au nord de la Seizième (16e) avenue N.-O. et N.-E., au sud de la limite nord de ladite cité et à l'ouest d'une ligne commençant à l'intersection de la Seizième (16e) avenue N.-E. et de la Sixième (6e) rue N.-E. et qui va de là vers le nord suivant la Sixième (6e) rue N.-E. jusqu'à la Vingt-quatrième (24e) avenue N.-E.; de là dans la direction est suivant la Vingt-quatrième (24e) avenue N.-E. et son prolongement vers l'est jusqu'à la rive droite du ruisseau Nose; de là vers le nord suivant la rive droite du ruisseau Nose jusqu'à la limite nord de ladite cité de Calgary.

(Population: 77,444)

7. CALGARY-SUD comprend la partie de la cité de Calgary bornée par une ligne commençant à l'intersection de Crowchild Trail (Vingt-quatrième (24e) rue S.-O.) et de la Trente-troisième (33e) avenue S.-O. et qui va de là dans la direction est suivant la Trente-troisième (33e) avenue S.-O. jusqu'à la Quatorzième (14e) rue S.-O.; de là dans la direction sud suivant la Quatorzième (14e) rue S.-O. jusqu'à la limite nord du Bloc A de la Réserve communautaire (Parc River); de là vers le sud-est suivant la limite est du Bloc A de la Réserve communautaire jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là vers l'est suivant la rive gauche de la rivière Elbow jusqu'au prolongement vers le nord de la Quatrième (4e) rue S.-O.; de là dans la direction sud suivant ledit prolongement et la Quatrième (4e) rue S.-O. jusqu'à la Cinquantième (50e) avenue S.-O.; de là dans la direction est suivant la Cinquantième (50e) avenue S.-O. jusqu'à Macleod Trail; de là dans la direction sud suivant Macleod Trail jusqu'à la promenade Heritage; de là dans la direction est suivant la promenade Heritage jusqu'à la Sixième (6e) rue S.-E.; de là dans la direction sud suivant la Sixième (6e) rue S.-E. jusqu'au prolongement vers l'ouest de la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue S.-E.; de là dans la direction est suivant ledit prolongement vers l'ouest jusqu'à la rive droite du chenal principal de la rivière Bow; de là vers le sud suivant la rive droite dudit chenal principal de la rivière Bow jusqu'à la limite sud de la cité de Calgary; de là dans la direction ouest et dans la direction nord suivant la limite de ladite cité jusqu'à la rive gauche de la rivière Elbow; de là vers l'est suivant la rive gauche de la rivière Elbow et la rive nord du réservoir Glenmore jusqu'au prolongement vers le sud de la Vingt-quatrième (24e) rue S.-O.; de là dans la direction nord suivant ledit prolongement et la Vingt-quatrième (24e) rue S.-O. jusqu'au point de départ.

(Population: 82,365)

8. CALGARY-OUEST comprend la partie de la cité de Calgary située au sud et à l'ouest de Crowchild Trail N.-O. et S.-O. et de la Vingt-quatrième (24e) rue N.-O. et S.-O. et du prolongement vers le sud de ladite Vingt-quatrième (24e) rue jusqu'à la rive nord du réservoir Glenmore, au nord de la rive gauche de la rivière Elbow et du réservoir Glenmore et à l'est de la partie de la limite ouest de la cité de Calgary située entre l'intersection de Crowchild Trail N.-O. et de la rive gauche de la rivière Elbow.

(Population: 88,389)

9. EDMONTON-CENTRE comprend la partie de la cité d'Edmonton située au nord de la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord, au sud de la voie ferrée du Canadien National et à l'est d'une ligne commençant à l'intersection de la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord et du chemin Groat et qui va de là dans la direction nord suivant le chemin Groat jusqu'au chemin Stony Plain; de là dans la direction est suivant le chemin Stony Plain et la Cent quatrième (104e) avenue jusqu'à la Cent neuvième (109e) rue; de là dans la direction nord suivant la Cent neuvième (109e) rue jusqu'à la Cent onzième (111e) avenue; de là dans la direction est suivant la Cent onzième (111e) avenue jusqu'à la Quatre-vingt-dix-septième (97e) rue; de là dans la direction nord suivant la Quatre-vingt-dix-septième (97e) rue jusqu'à la voie ferrée du Canadien National.

(Population: 95,057)

10. EDMONTON-NORD comprend la partie de la cité d'Edmonton située au nord d'une ligne commençant à l'intersection de la limite ouest de ladite cité et de la voie ferrée du Canadien National et qui va de là dans la direction est suivant ladite voie ferrée jusqu'à la Cent vingt-quatrième (124e) rue; de là obliquant vers le sud et suivant ladite voie ferrée jusqu'au Kingsway; de là vers le sud-est suivant le Kingsway jusqu'à la Cent neuvième (109e) rue; de là dans la direction sud suivant la Cent neuvième (109e) rue jusqu'à la Cent onzième (111e) avenue; de là dans la direction est suivant la Cent onzième (111e) avenue jusqu'à la Quatre-vingt-dix-septième (97e) rue; de là dans la direction nord suivant la Quatre-vingt-dix-septième (97e) rue jusqu'à la voie ferrée du Canadien National; de là dans la direction est suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite est de la cité d'Edmonton.

(Population: 85,422)

11. EDMONTON-SUD comprend la partie de la cité d'Edmonton bornée par une ligne commençant à l'intersection de la limite sud de la section 32 du township 51, rang 24, à l'ouest du 4e méridien et de la voie ferrée du Canadien Pacifique et qui va de là dans la direction nord suivant ladite voie ferrée jusqu'à la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue; de là dans la direction ouest suivant la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue jusqu'à la Cent neuvième (109e) rue; de là dans la direction nord suivant la Cent neuvième (109e) rue jusqu'au pont surélevé, là où se rencontrent ladite rue et la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là dans la direction ouest suivant la rive droite de ladite rivière jusqu'au prolongement vers l'est du ravin MacKinnon; de là dans la direction ouest suivant ledit prolongement et le ravin MacKinnon jusqu'à la Cent quarante-neuvième (149e) rue; de là dans la direction sud suivant la Cent quarante-neuvième (149e) rue jusqu'à la Quatre-vingt-septième (87e) avenue; de là dans la direction ouest suivant la Quatre-vingt-septième (87e) avenue jusqu'à la Cent soixante-dixième (170e) rue; de là dans la direction sud suivant la Cent soixante-dixième (170e) rue et son prolongement vers le sud jusqu'à la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là vers le sud-ouest suivant la rive droite de ladite rivière jusqu'à la limite sud de la cité d'Edmonton; de là vers l'est suivant ladite limite sud jusqu'au point de départ.

(Population: 82,450)

12. EDMONTON—STRATHCONA comprend la partie de la cité d'Edmonton située au sud de la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord et à l'est d'une ligne commençant au pont surélevé, là où se rencontrent la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord et la Cent neuvième (109e) rue et qui va de là dans la direction sud suivant la Cent neuvième (109e) rue jusqu'à la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue; de là dans la direction est suivant la Quatre-vingt-deuxième (82e) avenue jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là dans la direction sud suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite sud de la cité d'Edmonton.

(Population: 88,419)

13. EDMONTON-OUEST comprend la partie de la cité d'Edmonton bornée par une ligne commençant à l'intersection de la limite ouest de ladite cité et de la voie ferrée du Canadien National et qui va de là dans la direction est suivant ladite voie ferrée jusqu'à la Cent vingt-quatrième (124e) rue; de là obliquant vers le sud et suivant ladite voie ferrée jusqu'au Kingsway; de là vers le sud-est suivant le Kingsway jusqu'à la Cent neuvième (109e) rue; de là dans la direction sud suivant la Cent neuvième (109e) rue jusqu'à la Cent quatrième (104e) avenue; de là dans la direction ouest suivant la Cent quatrième (104e) avenue et le chemin Stony Plain jusqu'au chemin Groat; de là vers le sud suivant le chemin Groat jusqu'à la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là dans la direction ouest suivant ladite rive droite jusqu'au prolongement vers l'est du ravin MacKinnon; de là dans la direction ouest suivant

ledit prolongement et le ravin MacKinnon jusqu'à la Cent quarante-neuvième (149e) rue; de là dans la direction sud suivant la Cent quarante-neuvième (149e) rue jusqu'à la Quatre-vingt-septième (87e) avenue; de là dans la direction ouest suivant la Quatre-vingt-septième (87e) avenue jusqu'à la Cent soixante-dixième (170e) rue; de là dans la direction sud suivant la Cent soixante-dixième (170e) rue et son prolongement vers le sud jusqu'à la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là vers le sud suivant ladite rive droite jusqu'à l'angle sud-ouest de la cité d'Edmonton; de là dans la direction nord et dans la direction est suivant la limite ouest de la cité d'Edmonton jusqu'au point de départ.

(Population: 87,203)

14. LETHBRIDGE comprend la partie de la province située au sud de la limite nord du township 9 et à l'ouest d'une ligne commençant à l'intersection de la limite est du rang 23 et de la frontière sud de la province et qui va de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 23 jusqu'à la rive droite de la rivière St. Mary; de là vers le nord-est suivant la rive droite de la rivière St. Mary jusqu'à la limite sud du township 7; de là dans la direction est suivant la limite sud du township 7 jusqu'à la limite est du rang 19; de là dans la direction nord suivant la limite est dudit rang 19 jusqu'à la limite sud du township 10.

(Population: 76,715)

15. MEDICINE HAT comprend la partie de la province située au sud de la rive gauche de la rivière Red Deer et de la limite nord du township 23 et à l'est d'une ligne (tous les rangs mentionnés à l'égard de la limite ouest étant situés à l'ouest du 4e méridien) commençant à l'intersection de la limite nord du township 23 et de la limite ouest du rang 18 et qui va de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 18 jusqu'à la limite sud du township 21; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 21 jusqu'à la rive droite de la rivière Bow; de là vers l'ouest et vers le sud suivant la rive droite de ladite rivière jusqu'à la limite sud du township 16; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 16 jusqu'à la limite ouest du rang 18; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 18 jusqu'à la limite nord du township 6; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 6 jusqu'à la rive droite de la rivière St. Mary; de là vers le sud-ouest suivant la rive droite de la rivière St. Mary jusqu'à la limite ouest du rang 22; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 22 jusqu'à la frontière sud de la province.

(Population: 73,786)

16. PEACE RIVER comprend la partie de la province située au nord de la limite nord du township 68 et à l'ouest d'une ligne (tous les rangs mentionnés à l'égard de cette limite est étant situés à l'ouest du 5e méridien) commençant à l'angle nord-ouest du township 68, rang 18, à l'ouest du 5e méridien et qui va de là dans la direction nord suivant la limite ouest du rang 18 jusqu'à la limite nord du township 79; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 79 jusqu'à la limite ouest du rang 13; de là dans la direction nord suivant la limite ouest du rang 13 jusqu'à la limite nord du township 88; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 88 jusqu'à la limite ouest du rang 6; de là dans la direction nord suivant la limite ouest du rang 6 jusqu'à la limite nord du township 120; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 120 jusqu'à la limite la plus à l'ouest du parc national de Wood Buffalo; de là dans la direction nord suivant la limite ouest dudit parc jusqu'à la frontière nord de la province.

(Population: 74,768)

17. PEMBINA comprend la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'angle sud-ouest du township 52, rang 23, à l'ouest du 4e méridien, soit l'intersection de la limite sud du township 52, rang 23, à l'ouest du 4e méridien et de la limite est de la cité d'Edmonton et qui va de là dans la direction est suivant la limite sud du township 52, rang 23, à l'ouest du 4e méridien et son prolongement vers l'est jusqu'à la limite est du rang 21, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 21 jusqu'à la limite nord du township 54; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 54 jusqu'à la limite est du rang 20; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 20 jusqu'à la limite nord du township 61; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 61 jusqu'à la limite est du rang 25; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 25 jusqu'à la limite nord du township 64; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 64 jusqu'à la limite ouest du rang 1, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 1 jusqu'à la limite sud du township 57; de là dans la direction est jusqu'à la limite ouest du rang 27, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest dudit rang 27 jusqu'à l'angle nord-ouest de la section 18 du township 53, rang 27, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction est suivant le prolongement vers l'est de la limite nord de ladite section 18 jusqu'à la limite ouest de la cité d'Edmonton; de là vers le nord-est, vers l'est et vers le sud, suivant les limites de ladite cité jusqu'à la limite sud du township 52, le point de départ.

(Population: 70,352)

18. RED DEER comprend la partie de la province située au sud de la limite nord du township 41, au nord de la limite sud du township 29, à l'est des limites du parc national de Banff et du parc national de Jasper, et à l'ouest d'une ligne commençant à l'angle nord-est du township 41, rang 4, à l'ouest du 5e méridien et qui va de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 4 jusqu'à la limite nord du township 39; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 39 jusqu'à la limite est du rang 3, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 3 jusqu'à l'angle nord-ouest de la section 7 du township 39, rang 2, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction est suivant la limite nord de la section 7 et son prolongement vers l'est jusqu'à la rive droite de la rivière Red Deer; de là vers le sud-est suivant la rive droite de ladite rivière jusqu'à la limite est du rang 25, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 25 jusqu'à la limite nord du township 29; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 29 jusqu'à la limite est du rang 27, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 27 jusqu'à la limite sud du township 29.

(Population: 73,812)

19. VÉGRÉVILLE comprend la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'intersection de la limite est de la province et de la limite sud du township 43 (tous les rangs mentionnés étant situés à l'ouest du 4e méridien) et qui va de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 43 jusqu'à la limite est du rang 8; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 8 jusqu'à la limite sud du township 44; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 44 jusqu'à la limite est du rang 10; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 10 jusqu'à la limite sud du township 46; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 46 jusqu'à la limite est du rang 17; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 17 jusqu'à la limite sud du township 48; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 48 jusqu'à la limite est du rang 20; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 20 jusqu'à la limite sud du township 51; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 51 jusqu'à la limite est du rang 21; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 21 jusqu'à la limite sud du township 55; de là dans la direction est suivant la limite sud du township 55 jusqu'à la limite est du rang 20; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 20 jusqu'à la limite sud du township 61; de là dans la direction est suivant la limite sud du township 61 jusqu'à la limite est du rang 8; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 8 jusqu'à la limite sud du township 59; de là dans la direction est suivant la limite sud du township 59 jusqu'à la frontière est de la province; de là dans la direction sud suivant ladite frontière est jusqu'au point de départ.

(Population: 73,365)

20. WETASKIWIN comprend la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'intersection de la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord et de la limite nord du township 41, rang 8, à l'ouest du 5e méridien et qui va de là vers le nord et vers l'est suivant la rive droite de ladite rivière jusqu'à la limite ouest du rang 27, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction nord suivant la limite ouest du rang 27 jusqu'à l'angle nord-ouest de la section 18 du township 53, rang 27, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction est suivant la limite nord de la section 18 et son prolongement vers l'est jusqu'à la limite ouest de la cité d'Edmonton; de là vers le sud jusqu'à l'angle sud-est des limites de ladite cité; de là vers l'est et vers le nord suivant lesdites limites de la cité jusqu'à la limite nord du township 51; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 51 jusqu'à la limite est du rang 21, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 21 jusqu'à la limite nord du township 50; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 50 jusqu'à la limite est du rang 20, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 20 jusqu'à la limite nord du township 47; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 47 jusqu'à la limite est du rang 23, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 23 jusqu'à la limite nord du township 41; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 41 jusqu'à la limite est du rang 24, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 24 jusqu'à la rive droite de la rivière Red Deer; de là dans la direction ouest et dans la direction nord suivant ladite rive droite jusqu'à la limite nord de la section 11 du township 39, rang 27, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction ouest suivant la limite nord de ladite section 11 et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la limite ouest du township 39, rang 2, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction nord suivant la limite ouest du rang 2 jusqu'à la limite nord du township 39; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 39 jusqu'à la limite ouest du rang 3, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction nord suivant la limite ouest du rang 3 jusqu'à la limite sud du township 42; de là dans la direction ouest suivant la limite sud du township 42 jusqu'au point de départ.

(Population: 71,716)

21. YELLOWHEAD comprend la partie de la province bornée par une ligne commençant à l'intersection de la limite nord du township 68 et de la limite ouest de ladite province et qui va de là dans la direction est suivant la limite nord du township 68 jusqu'à la limite est du rang 19, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction nord suivant la limite est du rang 19 jusqu'à la limite nord du township 70; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 70 jusqu'à la limite est du rang 8, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 8 jusqu'à la limite nord du township 64; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 64 jusqu'à la limite est du rang 2, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite est du rang 2 jusqu'à la limite nord du township 56; de là dans la direction est suivant la limite nord du township 56 jusqu'à la limite ouest du rang 27, à l'ouest du 4e méridien; de là dans la direction sud suivant la limite ouest du rang 27 jusqu'à la rive droite de la rivière Saskatchewan-Nord; de là vers le sud-ouest suivant ladite rive droite jusqu'à la limite nord du township 41, rang 8, à l'ouest du 5e méridien; de là dans la direction ouest suivant la limite nord du township 41 jusqu'à la limite sud-est du parc national de Jasper; de là vers le sud-ouest suivant ladite limite jusqu'à la frontière ouest de la province; de là vers le nord-ouest suivant ladite frontière ouest et dans la direction nord suivant la frontière ouest de la province jusqu'au point de départ.

(Population: 64,044)

PARTIE IV

Motifs des recommandations

1. La Commission a pour mandat de diviser la province de l'Alberta en vingt et une (21) circonscriptions électorales, en tenant compte des chiffres de la population établis par le recensement décennal de 1971.

2. La Commission recommande que la répartition des cités de Calgary et d'Edmonton en circonscriptions électorales se fasse à l'intérieur de leurs limites respectives. Ainsi aucune circonscription limitrophe ne sera dominée par un secteur de population desdites cités. Une fois ce principe adopté, il faut fixer à cinq (5) le nombre minimal de circonscriptions électorales qui reviennent respectivement aux cités de Calgary et d'Edmonton. La Commission recommande, par conséquent, de diviser le reste de la province en onze (11) circonscriptions électorales.

L'article 13 de la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales* stipule que:

«Les règles suivantes régissent chaque commission agissant pour une province, dans la préparation de son rapport:

a) le partage de la province en circonscriptions électorales et la description des limites de ces circonscriptions doivent être fondés sur le principe suivant: la population de chaque circonscription électorale comprise dans cette province à la suite de ce partage doit correspondre d'aussi près que possible au quotient électoral de cette province, c'est-à-dire au quotient obtenu en divisant le chiffre de la population de cette province, qu'indique le recensement, par le nombre de membres de la Chambre des communes à attribuer à cette province ainsi que l'a calculé le commissaire à la représentation conformément à l'article 12;

b) (inapplicable);

c) la commission peut s'écarter de l'application rigoureuse des règles visées aux alinéas *a*) et *b*) chaque fois

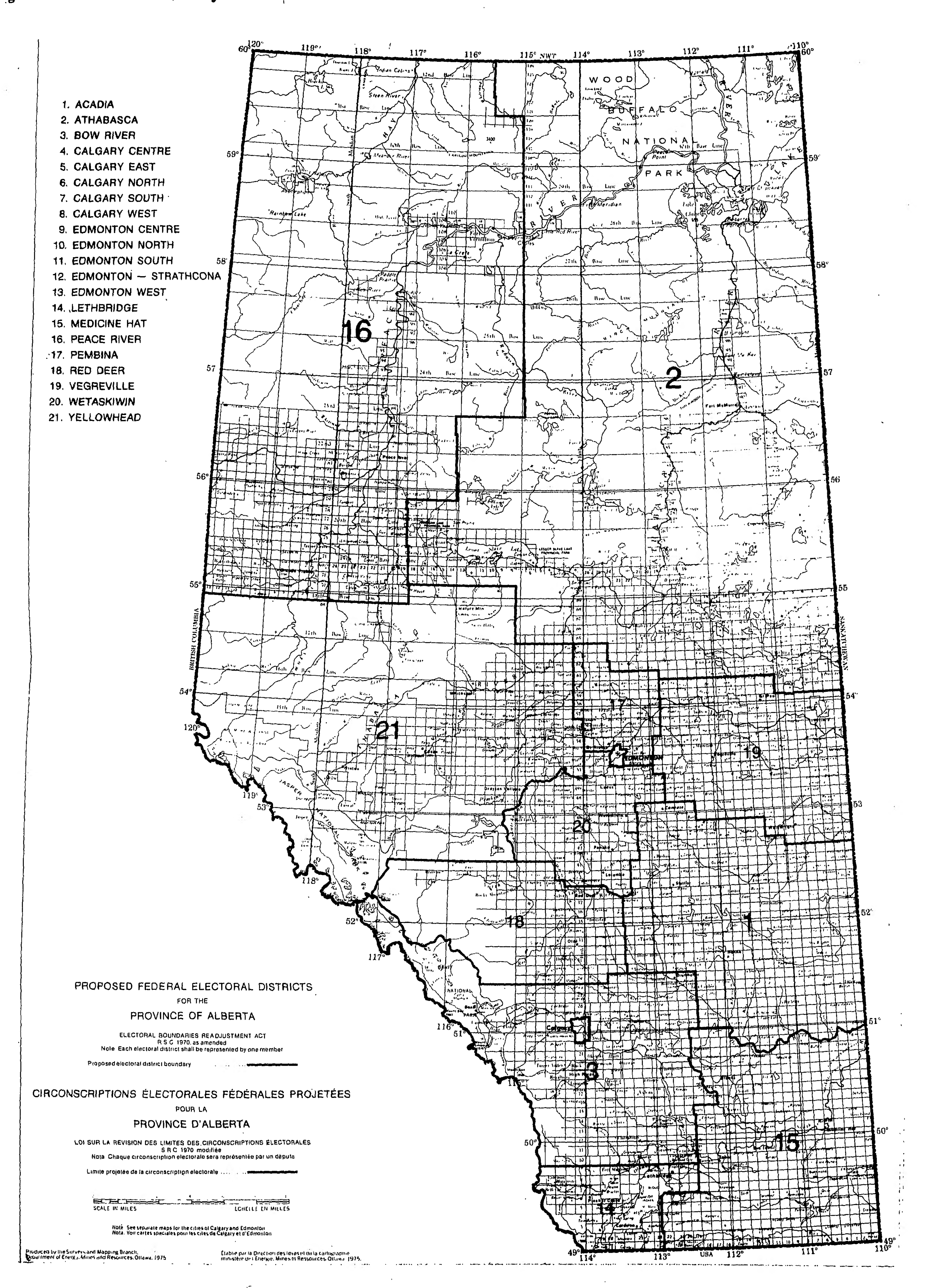
(i) que des considérations spéciales d'ordre géographique, notamment la faible ou forte densité de la population des diverses régions de la province, leur accessibilité, leur superficie ou leur configuration, rendent, de l'avis de la commission, un tel écart nécessaire ou opportun, ou

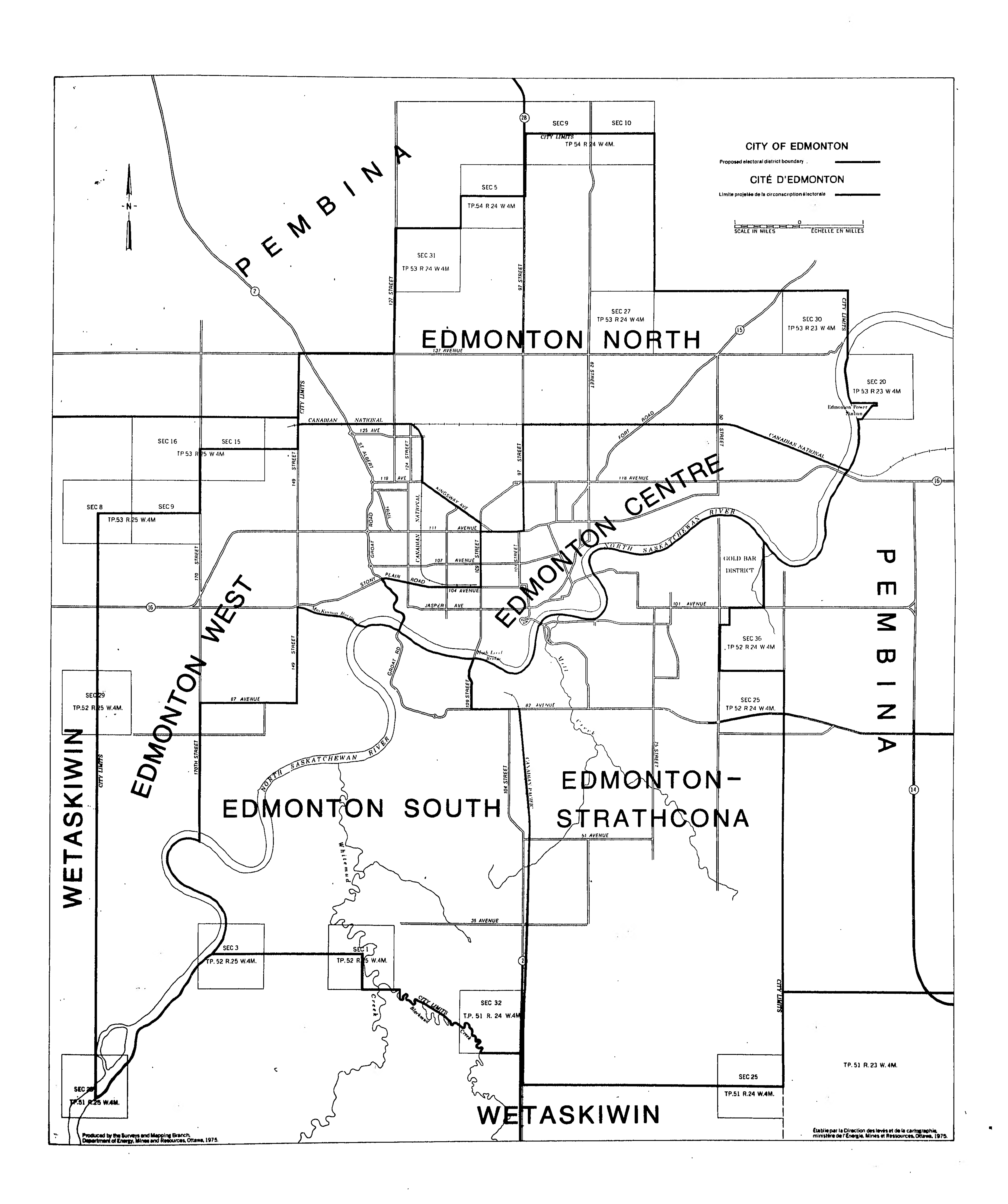
(ii) qu'une communauté ou une diversité particulière d'intérêts des habitants des diverses régions de la province rend, de l'avis de la commission, un tel écart nécessaire ou opportun,

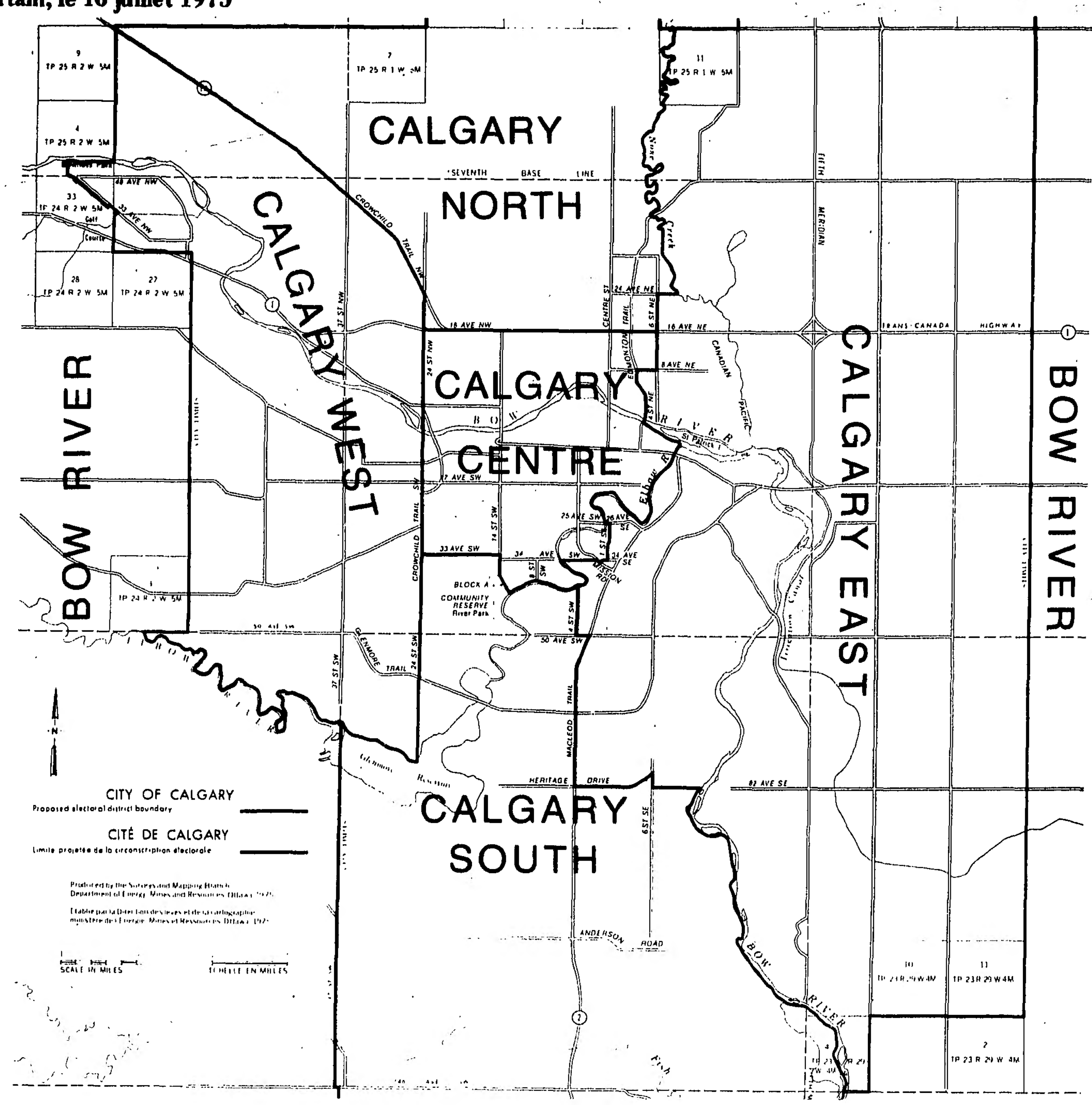
mais en aucun cas, sauf dans la mesure qui peut être nécessaire pour donner effet à la règle visée à l'alinéa *b*), la population d'une circonscription électorale comprise dans la province en conséquence dudit écart ne peut être supérieure ou inférieure par plus de vingt-cinq pour cent au quotient électoral établi pour cette province.»

La Commission s'est efforcée de mettre en application les règles susmentionnées.

3. En ce qui concerne les noms proposés pour les circonscriptions électorales, la Commission a choisi une nomenclature simple.


1. ACADIA
2. ATHABASCA
3. BOW RIVER
4. CALGARY CENTRE
5. CALGARY EAST
6. CALGARY NORTH
7. CALGARY SOUTH
8. CALGARY WEST
9. EDMONTON CENTRE
10. EDMONTON NORTH
11. EDMONTON SOUTH
12. EDMONTON — STRATHCONA
13. EDMONTON WEST
14. LETHBRIDGE
15. MEDICINE HAT
16. PEACE RIVER
17. PEMBINA
18. RED DEER
19. VEGREVILLE
20. WETASKIWIN
21. YELLOWHEAD
WOOD
BUFFALO
NATIONAL
PARK
BRITISH COLUMBIA
SASKATCHEWAN
16
2
21
19
20
18
1
3
15
14
PROPOSED FEDERAL ELECTORAL DISTRICTS
FOR THE
PROVINCE OF ALBERTA
ELECTORAL BOUNDARIES READJUSTMENT ACT
R S C 1970, as amended
Note Each electoral district shall be represented by one member
Proposed electoral district boundary
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES PROJETÉES
POUR LA
PROVINCE D'ALBERTA
LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
S R C 1970 modifiée
Nota Chaque circonscription electorale sera représentée par un député
Limite projetée de la circonscription electorale
SCALE IN MILES
ÉCHELLE EN MILLES
Note See separate maps for the cities of Calgary and Edmonton
Nota. Voir cartes speciales pour les cites de Calgary et d'Edmonton
Produced by the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, 1975
Établie par la Direction des levés et de la cartographie ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa 1975.


CITY OF EDMONTON
Proposed electoral district boundary
CITÉ D'EDMONTON
Limite projetée de la circonscription électorale
SCALE IN MILES
ÉCHELLE EN MILLES
N
PEMBINA
EDMONTON NORTH
EDMONTON CENTRE
EDMONTON WEST
EDMONTON SOUTH
EDMONTON-STRATHCONA
WETASKIWIN
PEMBINA
WETASKIWIN
SEC 9
SEC 10
TP 54 R 24 W 4M.
SEC 5
TP.54 R 24 W 4M
SEC 31
TP 53 R 24 W 4M
SEC 27
TP 53 R 24 W 4M
SEC 30
TP 53 R 23 W 4M
SEC 20
TP 53 R 23 W 4M
SEC 16
SEC 15
TP 53 R 25 W 4M
SEC 8
SEC 9
TP.53 R 25 W.4M
SEC 36
TP 52 R 24 W 4M
SEC 25
TP 52 R 24 W 4M.
TP.52 R 25 W.4M.
SEC 3
TP. 52 R.25 W.4M.
SEC 32
T.P. 51 R. 24 W.4M
SEC 25
TP.51 R.24 W.4M.
TP. 51 R. 23 W. 4M.
TP.51 R.25 W.4M.
CITY LIMITS
137 AVENUE
118 AVENUE
101 AVENUE
87 AVENUE
51 AVENUE
35 AVENUE
127 STREET
97 STREET
82 STREET
50 STREET
149 STREET
170 STREET
109 STREET
104 STREET
75 STREET
CANADIAN NATIONAL
CANADIAN PACIFIC
FORT ROAD
KINGSWAY AVE
STONY PLAIN ROAD
JASPER AVE
GROAT RD
ST ALBERT
NORTH SASKATCHEWAN RIVER
Whitemud Creek
Blackmud Creek
GOLD BAR DISTRICT
Edmonton Power Station
Produced by the Surveys and Mapping Branch,
Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, 1975.
Établie par la Direction des levés et de la cartographie,
ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa, 1975.



DE LA COULEUR:





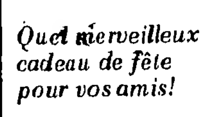
A PEU DE FRAIS

Vous désirez un nouveau "T-shirt" pour l'été à très bas prix? Essorez et teignez le vôtre avec TINTEX. Transformez votre chambre: teignez des draps blancs avec l'une des 36 couleurs TINTEX qui vous sont offertes. Faites-en des rideaux et couvre-lits. Economisez avec TINTEX.

LE COLORANT INSTANTANE ESQUIRE

Une bouteille du

CHÂTEAU DE LA CARDINE



Quel merveilleux cadeau de fête pour vos amis!

mise en bouteille par G. Brunel et fils, Châteauneuf-du-Pape

Bons de sûreté

Raymond Tellier

Tél.: 488-1761

Les assurances nécessaires



ARCANA AGENCIES (REALTY) LTD.
1604 CAMBRIDGE BUILDING
EDMONTON, ALBERTA T5J 1R8 429-7581



RAYMOND POULIN	LAURENT ULLIAC	RENE BLAIS
TEL: 432-7324	TEL: 469-1671	TEL 466-9572

Pour tous vos besoins immobiliers; Achats, Ventes, Investissements, Signalez le numéro 429-7581.

Révisions des tarifs du naturel Gas Alberta-

Depuis le 1er avril 1975, la compagnie Gas Alberta a fait passé de 30c/Mpc à 42c/Mpc les prix de gros de ses distributeurs régionaux. Ceci est le résultat direct de l'augmentation du prix de soutient pour le calcul de la ristourne de 16.7c/Mpc à 28c/Mpc. Le prix moyen du gaz naturel au puits a en gros triplé, pour passer de 16.7c/Mpc (avant le 1er janvier 1974) à plus de 50c/Mpc aujourd'hui. Les consommateurs albertains sont toujours à l'abri d'une partie substancielle de cette augmentation grâce au "Plan de Ristourne du Gaz Naturel".

La compagnie Gas Alberta fait la moyenne de tous les prix d'achat et ces 42c/Mpc représentent le montant net après la ristourne, les frais d'opération des postes de contrôle inclus. Il y a également une augmentation due à l'inflation qui est comprise dans le prix de gros pour couvrir la hausse des frais d'administration, de transport et d'opération.



UTILITIES AND TELEPHONES
Utilities Division



Canadian Broadcasting Corporation — Société Radio-Canada

TECHNICIEN

La Société Radio-Canada est à la recherche d'un technicien pour son poste de radio (CHFA) à Edmonton.

RESPONSABILITES:
- l'exécution précise et efficace des tâches assignées: installation, mise-en-place et opération;
- vérification précise de rapports et de conseils relatifs au travail;
- l'entreposage ou le transport de l'équipement ou du matériel, selon les pratiques et les standards techniques établis par Radio-Canada.

QUALIFICATIONS:
- école secondaire avec spécialisation technique ou entraînement jugé équivalent plus un an d'études spécialisées;
- 2 ou 3 ans d'expérience;
- toute expérience ou spécialisation supplémentaire sera favorable à l'embauche et à l'avancement;
- préférence donnée aux candidats bilingues;

RENUMERATION: $8,746.00 à $12,542.00 avec d'excellents bénéfices marginaux.

Pour poser sa candidature, prière d'envoyer son curriculum vitae au complet au:

GERANT DU PERSONNEL,
C.P. 555
Edmonton, Alberta T5J 2P4



NORTH EAST INSURANCE & REALTY CO. LTD.

C.P. 1440 - BONNYVILLE, ALBERTA

Immeubles - Assurances - Evaluations - Voyages

Tél.: 826-3371 (bureau) Albert Roy